

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



RAPPORT DE LA COUR CRIMINELLE.

L'écron de la prison était chargé, les crimes étaient nombreux et surtout graves. Voici les principaux procès qui ont eu lieu :

PATRICK RYAN, ACCUSÉ DU MEURTRE DE JOHN GAINER, est appelé à la barre.

Ryan paraît âgé de quarante et quelques années, sa figure est excessivement bouffie, et la fixité de son regard, l'immobilité stupide de son visage, indiquent clairement l'aliénation mentale. Il porte le costume gris des prisonniers, et se tient obstinément accoudé du côté gauche de la barre.

M. Ritchie, C. R., conduit la poursuite; MM. Chs. Ouimet et McKoy sont les avocats de la défense.

M. Kyle, sergent des gardes de la prison, a ainsi raconté les faits dans son témoignage :

« Dans la matinée du 5 mai, j'entendis des cris et des bruits confus de voix, s'élever d'une cour en arrière de la prison; pensant qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, je m'avantai dans cette direction, et je vis le prisonnier parlant avec animation sur un tas de pierre, tenant dans une de ses mains une masse servant à casser les pierres, et dans l'autre une pelle. Les détenus qui se trouvaient autour, paraissaient atterrés.

« Sans savoir ce qui était arrivé, ne sachant pas ce qu'avait fait le prisonnier, j'arrachai le fusil des mains d'une sentinelle qui se tenait à quelques pas de moi; et m'avantai sur Ryan, le menaçant de faire feu s'il faisait la moindre résistance. Le prisonnier ne fit pas un mouvement, mais se tournant vers moi, il dit : « Oui, tuez-moi. »

« Je m'emparai alors du prisonnier et le mis entre les mains de M. Lawrie, surintendant de la maison de correction. »

La défense prétendit que le prisonnier était privé de raison lorsqu'il commit le crime. Les jurés furent de cette opinion et rendirent un verdict en conséquence.

JOHN LEE, LE MEURTREUR DES TANNERIES.

M. Piché représente la Couronne et M. Chs. Ouimet, la défense.

Les faits sont encore présents à la pensée de nos lecteurs. Dans la nuit du 3 mai, le prisonnier John Lee—alias Inglesbretzen—demeurait seule avec un nommé Maloney dans une maison tenue par Mary Rooney, femme de Charles Foster. Dans la nuit en question, suivant le récit qu'a fait le prisonnier, tous trois étaient ivres. Le prisonnier savait que Madame Rooney avait une somme importante en sa possession.

Suivi d'une violente tentation, il se jeta sur la malheureuse, la tua à coups de hache, s'enfuit avec le produit de son crime, et courut à une maison de débauche. C'est en compagnie d'une malheureuse qu'il a été arrêté.

Il y a environ cinq mois que ces faits sont arrivés, que Lee est en prison, et cependant ni la terrible accusation qui pèse sur lui, ni un emprisonnement aussi long ne paraissent l'avoir beaucoup affecté. Ses yeux seuls, quand il fait face au jury et au public, accusent l'anxiété qui le dévore.

La preuve fut écrasante. L'avocat de la défense essaya de plaider de « Folie » en usage dans les cas désespérés, mais ses efforts furent inutiles, et le malheureux Lee fut trouvé coupable et condamné à être pendu le 17 novembre prochain.

Le Pays dit qu'aussitôt après avoir entendu sa sentence de mort, le prisonnier a été reconduit à la prison de Montréal. Pendant le trajet, l'impassibilité qui ne l'avait pas abandonné pendant toute la durée des débats, semblait s'être complètement évanouie. Il poussait de profonds soupirs et l'on voyait des larmes trembler sur ses paupières.

Jusqu'au moment de son exécution, il restera au secret; on lui a donné la première cellule qui se trouve à gauche en entrant, dans le département réservé ordinairement aux condamnés récalcitrants.

La cellule qu'il occupe a entendu déjà les plaintes de bien des malheureux; c'est là que Barreau, Beaugard, Mack et beaucoup d'autres encore ont passé les dernières heures de leur existence.

Le vice-consul de Norvège a pris quelque intérêt au meurtrier; on nous assure qu'il va recommander le misérable à la clémence de la Reine.

DORAN ACCUSÉ DE MEURTRE.

Doran est accusé d'avoir tué un nommé Broder dans une querelle qui eut lieu dans la ruelle Latour, à l'occasion d'une voiture appartenant à Broder et qui empêchait Doran de passer. Broder ayant refusé de ranger sa voiture pour laisser passer Doran, celui-ci était descendu dans le passage et une bataille s'était engagée. La théorie de la Couronne était, que lorsque la querelle était finie et que Broder s'en retournait à sa maison sur les instances de sa femme, Doran l'avait frappé par derrière avec un morceau de bois, et Broder était mort quelques jours après, de la blessure qu'il avait reçue en cette occasion. La preuve justifiait cette théorie; M. Devlin, cependant, est venu à bout de faire acquitter son client à force d'habileté. Il a prétendu que lorsque Doran a frappé Broder avec le morceau de bois, il l'a fait sous l'empire de la crainte, de la frayeur et de la colère, dans un moment où il croyait sa vie en danger. Il n'avait pas de témoins, mais il avait sa parole éloquent pour établir cette théorie. Personne au Barreau n'aurait fait un pareil discours en cette occasion, un discours aussi convainquant. On dirait que M. Devlin fait tous les jours des progrès, il est difficile de mieux parler que lui devant un jury.

AFFAIRE CREVIER.

Tout le monde se rappelle que M. Crevier, notaire de St. Martin, fut arrêté, l'année dernière, pour avoir incendié la grange d'un nommé Ladouceur et tué à coups de couteau la jument du curé de la paroisse, dans le but de se venger d'eux parce qu'ils mettaient des entraves à des relations qu'il entretenait avec une femme mariée de l'endroit. Il fut acquitté du crime d'incendiat. Jeudi dernier, il subissait son procès pour le meurtre de la jument.

M. Piché représentait la Couronne et M. Kerr défendait l'accusé. La principale preuve contre l'accusé était ses menaces et ses aveux. Un jour, le lendemain de l'incendie de la grange de Ladouceur, il avait rencontré M. le curé qui s'en allait à la ville et l'avait arrêté pour lui faire les menaces suivantes :

« Vous ferez bien mieux de vous occuper de vos affaires que de marcher pour M. Ladouceur qui m'accuse d'avoir mis le feu à sa grange. Retournez sur vos pas, ce sera mieux pour vous. Si vous allez à la ville, vous vous souviendrez de moi. »

Quelque temps après le meurtre de la jument, Crevier rencontre Ladouceur et lui adresse ces paroles :

«—Tu dis que c'est moi qui a tué la jument du curé ?

«—Oui.

«—Eh bien ! écoute, c'est moi qui l'ai tuée, et toi, fais le mort.

« Il a affirmé ensuite qu'il était le plus fin de tous. Il me guettait partout. »

A la femme Aurélie Lavoie, qu'il fréquentait dans le temps, il a fait des aveux complets. Voici ce que dit cette femme :

« J'ai entendu parler d'une jument qui a été tuée. Le jour de la St. Michel au soir, le prisonnier vint chez nous. Il me dit qu'il en voulait à M. le curé, que M. le curé se souviendrait de lui. Il prétendait que c'était lui qui poussait M. Maxime Ladouceur à le traduire en justice sous accusation d'avoir mis le feu à sa grange. Il ajouta que M. le curé ne dirait jamais la messe dans l'église neuve.

« Deux ou trois jours après, il vint encore me voir. Il revenait de la ville. Il me dit qu'il avait fait un achat et me montra un grand couteau dont la lame pouvait avoir deux bouts de doigts de largeur. Je lui demandai si c'était pour me tuer; il me répondit que ce n'était pas pour tuer du monde.

« Le surlendemain, c'est-à-dire après la mort de la jument de M. le curé, il vint de nouveau chez nous. Je lui demandai : C'est toi qui as tué la jument?—Non.—Tu peux bien me le dire, je sais que c'est toi.—Oui, mais n'en parle pas. Si tu me

déclares, ne mets jamais la face dans un châssis, car je te flamberai la tête.

« Il me dit ensuite : J'ai rencontré le curé. Ah ! il m'a salué en riant; depuis que j'ai tué sa jument, il a peur de moi.

« Quelques jours après, comme j'avais fait mes devoirs religieux, il me dit : Ne vas pas à confesse : le curé t'interrogera et tu me déclareras. »

La défense s'appuyait sur la mauvaise réputation d'Aurélié Lavoie et sur un prétendu alibi.

M. Piché exposa la cause au jury dans un discours qui faisait ressortir, d'une manière bien claire, la culpabilité du prisonnier. Il eut des paroles mordantes et passionnées. Il était évident que M. Piché avait cette cause à cœur et qu'il était convaincu de la culpabilité du prisonnier. Aussi, quand le juge se mit à interpréter certaines parties de la preuve d'une manière toute favorable à l'accusé, il ne put contenir sa colère et fit au juge l'interpellation suivante : « Je ne permettrai pas qu'on outrage plus longtemps la justice et qu'on dénature la preuve, j'exige que vous lisiez toute la preuve. » Ces paroles furent prononcées assez haut pour qu'on pût les entendre, non-seulement dans la salle, mais en dehors. Ou bien le juge les a entendues, ou il ne les a pas entendues. S'il les a entendues, il devait rappeler M. Piché à l'ordre, sous peine de faire croire que M. Piché avait raison de l'interpeller. S'il ne les a pas entendues, ce n'est pas moins triste.

Quelle idée maintenant veut-on que le peuple se fasse de l'administration de la justice? C'est désolant, trois fois désolant.

Nous ne sommes pas prêts à approuver M. Piché dans tout ce qu'il dit et tout ce qu'il fait, surtout la manière dont il parle et agit quelquefois lorsqu'il prend trop à cœur une cause; ses remarques au sujet des prisonniers ne sont pas toujours empreintes de douceur. Mais nous comprenons que dans cette cause il se soit laissé emporter. S'il a cru que les fins de la justice étaient lésées par la Cour, il devait, au nom de la Couronne et de l'intérêt public qu'il représente spécialement, dire ce qu'il pensait. Il a convaincu tous ceux qui étaient présents, que le juge n'avait pas entendu ou qu'il dédaignait certaines parties très-importantes du témoignage. Dans l'affaire Doran, les avocats de la Couronne prétendent la même chose. Ils disent que le juge a nié l'existence d'une preuve qui avait été faite, et ils croient qu'avec un jury si mal disposé, c'était un prétexte suffisant pour lui faire acquitter le prisonnier.

Ces remarques seront continuées dans le prochain numéro de l'Opinion Publique.

CURIOSITÉ OU MONSTRUOSITÉ.

Un journal de Montréal publiait dernièrement, sous le titre voyant de *Institutrices demandées*, l'annonce que voici : « Dans la Paroisse de Ste. S. . . ., comté de T. . . ., on a besoin de « deux institutrices capables d'enseigner le français et l'anglais. « Pour dix mois d'enseignement, le salaire sera de cent piastres. « Les institutrices devront pourvoir à leur pension et au chauffage « de la maison d'école. Les soumissions doivent être affranchies. »

Cette annonce, interprétée le plus charitablement du monde, offre \$100 à une fille pour bien enseigner le français et l'anglais pendant dix mois, quoique le prix séduisant de \$100 ait l'air, d'après la phraséologie, de s'adresser aux deux « institutrices demandées. » C'est une perspective brillante. En effet, supposez : \$8 par mois de pension, \$3 ou \$4 pour le chauffage.

Que restera-t-il à l'institutrice pour vivre durant les deux autres mois et s'habiller? A peine assez de quoi « affranchir » ses nouvelles « soumissions. »

Dans notre pays, ceux qui signent de telles annonces ne vont ni en prison ni à Beauport. Le système d'éducation publique qui a produit et conserve un tel état de choses est-il parfait ?

INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS.

Nous avons assisté hier soir à l'interessante séance donnée à la salle de l'Union St. Joseph, rue Ste. Catherine, à l'occasion de la ré-ouverture des classes de l'Institut des Artisans Canadiens.

L'auditoire qui était très nombreux se composait de citoyens intelligents et instruits qui étaient venus entendre l'un des plus convaincus et des plus ardents promoteurs du progrès industriel : nous voulons nommer M. L. O. David, un des rédacteurs de *l'Opinion Publique*.

M. A. A. C. Larivière, le digne président de l'Institut des Artisans Canadiens, ouvrit la séance par d'interessantes considérations sur la fondation de l'Institut des Artisans, ses progrès, son importance et l'influence qu'il devra avoir sur le développement de l'industrie. La fondation de l'Institut des Artisans Canadiens remonte à six années, et si, dit-il, nous n'avons pas eu peut-être tout l'encouragement que l'on aurait pu nous donner, nous sommes cependant aujourd'hui en mesure d'offrir des résultats appréciables. En effet, nombre d'artisans qui depuis sont venus ici puiser des connaissances utiles et indispensables, ont avoué qu'ils devaient leur avancement et les succès obtenus à l'Institut des Artisans Canadiens. Cet Institut ne contribue pas seulement à la diffusion des lumières parmi la classe ouvrière : il a servi aussi à nous rendre la part d'influence à laquelle nous avions droit dans la Chambre des Arts et Manufactures. Car la loi qui crée l'Institut des Artisans nous donne aussi le droit d'envoyer annuellement à la Chambre des Arts et Manufactures une déléguée recrutée parmi les membres de cet Institut dans la proportion de un pour vingt membres. Cette mesure nous a permis de ressaisir l'influence à laquelle nous avions droit dans cette Chambre et nous a permis de constituer un sous-comité composé en majorité de Canadiens-français et aussi d'être comme son Président le Président même de l'Institut des Artisans Canadiens. Et cette influence dont nous disposons dans cette Chambre des Arts et Manufactures, nous l'avons employée pour lui imprimer un mouvement de progrès et protéger nos compatriotes relégués jusque là dans l'ombre. Un autre résultat que nous avons aussi à invoquer est celui de la tenue de l'Exposition à Québec, où nos nationaux ont obtenu pleine justice.

M. Larivière, après avoir énuméré tous les bienfaits et les heureux résultats produits par l'Institut des Artisans, termine en disant que nous allons avoir la bonne fortune d'entendre un des plus dévoués défenseurs de nos intérêts industriels.

Et M. L. O. David monte à la tribune au milieu des applaudissements prolongés de l'auditoire.

Nous regrettons de ne pouvoir donner une esquisse aussi longue que nous l'aurions désiré, de l'interessante conférence de M. David, dont les écrits et les efforts pour améliorer notre condition matérielle sont si bien appréciés. L'habile conférencier, après avoir tracé un parallèle entre nos compatriotes et les Anglais, a fait ressortir notre infériorité industrielle et notre apathie vis-à-vis de ces derniers dont l'esprit pratique et porté à la spéculation s'empara de toutes les sources de richesse et de production. Il est vrai, a-t-il dit, que la nationalité canadienne française a une mission à remplir, mais la providence est avec ceux qui travaillent et savent tirer parti des richesses et des moyens de prospérité et de progrès dont ils peuvent disposer. Sans doute que nous avons un passé glorieux, mais ils ne suffit pas de chanter les gloires de la patrie et se reposer sur les lauriers cueillis par nos ancêtres. Il faut l'avouer, le contraste de notre pauvreté industrielle comparé avec l'esprit d'entreprise de nos compatriotes d'origine étrangère n'est pas du tout à notre avantage, toute humiliante que soit la comparaison pour nos susceptibilités et notre amour-propre national. Après avoir constaté notre infériorité sous le rapport du progrès matériel, où en rechercherons-nous les causes ? Nous les trouvons dans l'absence d'une éducation conforme aux aspirations et aux exigences de ce progrès et de cet avancement matériel. En effet, les professions libérales sont encombrées lorsqu'il nous faudrait surtout d'habiles mécaniciens, des ingénieurs, des architectes, des marchands, etc., etc. Le développement de l'agriculture est aussi un des grands secrets matériels, mais il faut nécessairement qu'il soit appuyé par l'industrie. Le Bas-Canada possède tout ce qu'il lui faut à ce sujet, et ses richesses forestières et minérales, ses immenses pouvoirs n'attendent qu'une intelligente exploitation pour changer en quelques années la face du pays et produire partout l'aisance et la prospérité. Il est évident que nous traversons en ce moment une période critique et il nous faut secouer notre apathie pour toutes les choses qui peuvent seules conduire à notre prospérité, si nous voulons échapper aux dangers qui nous menacent. Il nous faut donc nous hâter de nous emparer des richesses que nous possédons et les exploiter si nous ne voulons point qu'elles retombent en des mains étrangères et perdre ainsi toute l'influence et les avantages que nous pourrions utiliser pour occuper en ce pays la position à laquelle nous avons droit. Et c'est par l'établissement de manufactures, par la création de nouvelles industries que nous arriverons à détourner le courant d'émigration qui se dirige sans cesse vers les Etats-Unis.

Cette attachante lecture dont nous n'avons qu'une pâle analyse fut maintes fois interrompue par les applaudissements de l'auditoire qui a écouté avec un vif intérêt la parole ardente et convaincue de l'habile conférencier.

L'Hon. Proc.-Général Ouimet est appelé par le Président à prendre la parole. En substance, il dit, pour répondre à la conférence de M. David, il faudrait avoir eu le temps de préparer un travail aussi étudié et aussi habile que le sien. Il approuve la plupart des idées émises par M. David. Néanmoins, l'Hon. Procureur-Général protesta contre l'opinion que les Canadiens-Français sont inférieurs aux Anglais. Cette infériorité le choque. Suivant lui, elle n'existe pas et l'on a tort de la proclamer.

En fait d'industrie, en fait d'intérêts manufacturiers, l'Hon. Procureur-Général, en admettant les doctrines du conférencier, pense cependant qu'on ne doit pas pousser à l'extrême ces principes industriels. Il revendique les droits de l'agriculture et met en fait qu'on ne peut plus trouver de main-d'œuvre pour les travaux de la campagne. Si l'on tournait tous les efforts du côté de l'industrie, on ruinerait l'agriculture.

M. David fit à cela une réponse toute victorieuse : "C'est vrai ; les bras manquent à l'agriculture, a dit M. David, mais pourquoi ? Si l'on avait su retenir les milliers de compatriotes émigrés aux Etats-Unis, si l'on avait su et voulu, au moyen d'un encouragement efficace donné à l'agriculture et à l'industrie, retenir ici les Canadiens-Français, verrait-on cette absence de main-d'œuvre si préjudiciable à l'agriculture ?

M. David se récria contre l'interprétation donnée à ses paroles au sujet de cette fameuse infériorité des Canadiens-Français en regard des Anglais. Les Anglais peuvent être pauvres et riches ; mais cela tient à des circonstances exceptionnelles de position

et de caractère et il est en fait que grand nombre de ces Canadiens-Français, également bien placés, ont au moins aussi bien réussi que les Anglais."

En somme, M. David a lu un travail fort recommandable. Nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître chez le lecteur une grande sincérité, des études profondes, un style clair et riche, une connaissance complète du sujet qu'il traite. Son programme industriel nous va à merveille. Là où nous cessons d'être d'accord, c'est dans les quelques réflexions faites sur le compte de feu l'Hon. Ls. Joseph Papineau. Ce que nous avons publié sur célèbre orateur nous met à l'abri de toute accusation de partialité, et l'on comprendra que nous ne puissions adosser tous les éloges décernés par M. David à la mémoire de l'illustre défunt.

Après quelques paroles de M. le Président au lecteur et au public qui venait encourager par sa présence les séances de l'Institut des Artisans Canadiens,

M. Boudrias donna quelques statistiques sur le nombre des artisans fréquentant les classes, et l'assemblée se dispersa. — *La Minerve*.

A ces remarques bienveillantes de la *Minerve* nous n'avons rien à ajouter. Tout le monde a compris que le désir de critiquer a seul pu inspirer l'hon. procureur-général. Qu'il soit content de l'état de choses actuel, c'est naturel ; mais ce n'est pas une raison pour empêcher qu'on cherche encore à être mieux, à améliorer la position du Bas-Canada.

D'ailleurs, après ce que nous avons dit des Canadiens Français, il n'était pas juste qu'il vint chercher à soulever les préjugés contre nous, en faisant croire que nous avions dit d'une manière générale que les Canadiens-Français étaient inférieurs aux Anglais. Un orateur de *husting* qui veut faire flèche de bois aurait pu se servir de ce moyen-là, mais pas un procureur-général et dans une pareille circonstance.

Pour moi, a dit l'hon. procureur-général, je ne me crois pas inférieur à personne, et j'en dis autant de mes compatriotes.

Il ne suffit pas de dire ces choses-là, il faut les prouver. Les grands hommes et les grands peuples ne sont pas ceux qui, satisfaits de ce qu'ils sont, dorment sur la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. Vanter sans cesse quelqu'un n'est pas le meilleur moyen de lui prouver son amitié et de lui faire des progrès. Le dévouement consiste à dire à ceux qu'on aime des vérités utiles.

L. O. DAVID.

CAUSERIE.

"Mon mari prétend qu'il n'a jamais rien vu de comparable à moi, disait une sémillante petite brune à son amie ; dernièrement encore, c'était après la soirée chez toi, il m'avoua que j'étais infiniment supérieure à toutes celles qui se trouvaient là, je suis, parait-il, sans égale !"

"Il ne faut pas croire tout ce que disent les maris, répliqua son amie avec un peu d'humeur et quelque peu froissée de l'enthousiasme exclusif de cet époux, qui ne voulait admirer rien autre chose que les séductions de sa moitié, négligeait imprudemment de lui recommander la discrétion en matière aussi importante.

"Sans doute qu'il ne faut pas tirer vanité des louanges que prodiguent les maris et les amants," reprit la jeune femme me racontant, quelques jours après, sa conversation avec l'incomparable, "aussi lui ai-je conseillé assez sèchement de ne pas se laisser étourdir par ses élans d'admiration conjugale. Et d'ailleurs, à cette même soirée, M. Chose, causant de moi avec mon cousin, ne s'écriait-il pas : Toutes ces jeunes personnes sont charmantes, mais cette petite les efface toutes !"

Que c'est donc comode d'avoir un mari ou amant pour s'entendre chanter de pareils hymnes ! pensais-je en moi-même.

Ceux qui connaissent Nina insinueront peut-être avec une malice perfide qu'elle ne dut pas se borner à penser. Je les prévins d'avance que ce sera une noire calomnie ; car sa bouche resta close, lorsqu'elle roulait dans sa cervelle les exclamations plus haut mentionnées.

Que voulez-vous, toutes les femmes naissent avec le désir de régner ; le diadème est la parure quelles envient, et leurs pieds légers escaladeraient si facilement les degrés d'un trône, que je ne vois pas pour elles la nécessité de s'appuyer au bras d'un mari ou d'un M. Chose pour arriver au faite des honneurs.

A propos, je conseille aux amoureux de se défer des belles qui désignent quelqu'un de leurs amis sous le pseudonyme de M. Chose, si, poussant l'ignorance jusqu'au bout, ils contraignent ces mémoires infidèles à prononcer le nom qu'elles affectent d'oublier. le trouble de la malheureuse indiquera suffisamment à l'observateur qu'il est sur la voie des découvertes....

Toujours, M. Chose est un amant, son nom est un mystère ; un mystère qui étrangle la voix et qui devient une chose fort grave à articuler.

Quel magnifique stratagème pour appeler la foudre sur la tête d'une coquette ! Quoi de plus innocent et de plus naturel d'ignorer ce qu'elle veut et ne veut pas dire ? Vous l'aidez même dans ses recherches, feignant de ne pouvoir saisir le nom barbare Goth ou Vandale qui embarrasse la mémoire de mademoiselle, dont la confusion augmente à mesure que vous l'égariez dans un labyrinthe de citations d'où elle ne sortira que pour éprouver la dernière torture qui mettra le sceau à votre vengeance, se résignant enfin à balbutier le nom terrible que vous avez toujours eu la malicieuse adresse d'éviter. A sa place, j'aimerais mieux épeler Nabuchodonosor.

Mes amis vont sans doute me garder rancune pour avoir livré un secret d'Etat ; elles me lanceront à la face les épithètes de traître et d'espion, en me conduisant au gibet.

J'invite le public au spectacle : il sera beau de voir ces gentils démons féminins, l'œil en feu et le sourire de dédain sur les lèvres :

Il y en a de toutes les couleurs et de toutes les proportions ; des bustes fortement dessinés avec des yeux bruns limpides et des traits à l'expression calme et reposée ; des têtes blondes aux fraîches nuances sur des blanches épaules légèrement ardues, des minois aériens dont la ceîle élégance rappelle les formes fantastiques du rêve : tout ce que vous voudrez, enfin, de suave et de doux, de gracieux et de piquant. Ah ! il me semble les voir, je me sens rougir jusqu'à la racine des cheveux ! Pourquoi ai-je voulu rougir une partie de l'humanité

souffrante aux dépens de l'autre ? Est-ce que l'humanité souffrirait plus au masculin ? Je n'ai pourtant jamais approfondi cette question, voilà comme on se crée des embarras à suivre la pente naturelle.

NINA.

L'ARTISAN JACQUES.

Il était grand, il était robuste, il était fort.

Le matin, avec le lever de l'aurore, il commençait son travail ; le crépuscule arrivait et l'artisan Jacques travaillait encore.

Il travaillait, et les sueurs inondaient ses joues et souillaient sa blouse de toile bleue.

L'œil fixe, le front courbé, tout entier à son œuvre, il imprimait à son travail la direction et la rectitude de son génie d'ouvrier.

Parfois, sa grosse main calleuse et appesantie par la fatigue, venait s'abattre sur sa mâle figure. Il relevait alors les yeux et fixait une petite chaumière qui se dessinait dans le lointain, il marmotait des mots que la brise emportait. Puis un sourire passager se dessinait sur ses traits rudes et sévères : il avait pensé au seul bien qu'il possédait sur la terre, à sa femme et à ses enfants.

Puis, comme animé par une ardeur nouvelle, il saisissait son outil avec une étreinte effroyable. Et il domptait la matière en lui faisant subir les transformations qu'il voulait.

Pour l'artisan Jacques, point de repos.

Quand le soleil était dans tout son éclat, quand la nature invitait au repos, quand l'oiseau chantait dans la feuillée, quand le ruisseau murmurait dans la prairie en fleurs, quant tout le village était liesse : Jacques travaillait.

Quand le temps était sombre et l'atmosphère chargée, quand la tristesse de la nature donnait aux âmes sensibles l'effroi et la mélancolie qui naissent des mauvais jours, quand le vague et indéfinissable ennui s'emparait du riche et le détournait de son occupation : Jacques travaillait.

Pour l'artisan Jacques, point de mauvais jours et point de beaux jours. Son établi combait tous ses vœux.

Et l'artisan vieillit avec ces habitudes

Et le travail journalier et assidu avait amené l'aisance au sein de la famille.

Naguère il était pauvre, maintenant, l'avenir est plus riant. Pour Jacques, cela ne s'appelle pas la richesse, mais cela s'appelle le bonheur : il a gagné son pain par le travail honnête de ses mains.

Quel contraste avec ses premières années ! C'était bien triste alors ! La recette de chaque jour ne suffisait pas pour la dépense. Le gousset était toujours vide et l'estomac n'était pas suffisamment rempli. Quel mauvais grabat lui servait de couche ! S'en plaignait-il ? Jamais. Il savait attendre et compter sur ses bras.

Parfois il regardait avec tristesse une figure amaigrie, pâlie par les larmes et la souffrance, une femme trop faible pour allaiter un tout petit être, qui élevait en haut deux petites mains suppliantes. C'était sa femme ! c'était son enfant !

Pas un mot n'échappait de la bouche de Jacques à ce spectacle affreux. Pas une larme ne venait mouiller sa paupière.

Il pensait ! et l'énergie du désespoir se liait sur sa figure.

Et les nuits étaient longues d'insomnie.

Les mauvais jours sont passés.

Voyez-vous cet homme déjà arrivé à l'âge mûr ? Il chemine gaiement vers sa maison. Un rayon du soleil couchant vient éclairer sa bonne et franche figure d'artisan. Voyez-vous comme cet œil s'anime à la vue des deux enfants qui accourent au devant de lui ? Entrez avec lui. Ce n'est plus la mauvaise chaumière d'autrefois. Une jolie maisonnette l'a remplacée ; bien propre, bien riche dans sa simplicité, avec sa toiture rouge, ses pignons blancs et ses persiennes vertes. Et, à l'intérieur, quelle propreté et quelle fraîcheur ! Tout est bien là, à sa place. Et dans l'âtre, quel bon feu pétillant !

Voyez-vous cette femme acorte, vive, souriante, aux joues potelées, à la démarche libre et dégagée ?

Elle tourne, avec une broche, un gigot succulent qui répand dans l'appartement une odeur appétissante.

— Jacques, es-tu fatigué ? dit la femme.

Et Jacques, tout entier au bonheur domestique, jouait en faisant sauter sur ses genoux deux enfants, gros, gras, aux joues vermeilles, aux cheveux bouclés, aux naïves gaietés.

— Papa, disait la petite fille, j'ai appris à tricoter : maman me l'a montré aujourd'hui.

— Papa, disait le petit garçon, j'ai appris aujourd'hui à lire mes lettres : le maître me l'a enseigné.

Et Jacques, ivre de bonheur, jetait les yeux en haut. Il ne parlait pas, il pensait ! Et sa poitrine se gonflait, et des élans de reconnaissance s'en échappaient, allant jusqu'au pied du trône de l'Eternel !

L'artisan vécut ainsi.

Il avait trouvé l'aisance et le bonheur dans le travail.

Parfois les grands de la terre passaient devant sa modeste chaumière et élaboussaient, en passant, le modeste ouvrier. Jacques, content de son sort, n'enviait pas ces chevaux fringants et richement pomponnés, ni ces attelages dorés, ni ces voitures douillettement rembourrées et fraîchement revernies, ni ces habits aux fines étoffes. Lui aussi avait le vêtement. Que lui importait qu'il fût rude !

L'ouvrier était citoyen : Jacques aimait son pays.

Parfois, le soir, il prenait par la main son fils, premier né, et il l'entraînait sous le tilleul qui abritait de ses longs rameaux la toiture de la chaumière. Il le faisait asseoir à côté de lui. Alors il lui inculquait ses idées sur les choses de son pays.

Jacques joignait à un sens droit, une âme ardente. Il disait à son fils des paroles pénétrantes :

Dieu règne dans le ciel et y commande.

Une autorité règne sur la terre, dans la société, et y commande.

L'une reflète de l'autre : toutes deux veulent et doivent être obéies.

Aime ton pays qui te protège ; aime ta patrie qui t'a adopté dans son sein.

Aime la liberté qui est la justice.

Aime la justice parce quelle est la liberté.

Dis : mort au traître qui usurpe les droits de l'homme libre. Fuis le charlatan politique qui exploite ton ignorance à son ambition perverse.

Et l'artisan Jacques s'élevait à des considérations plus élevées encore.

L'homme ne s'appartient pas lui-même : il appartient à Dieu.

Que la gloire de Dieu soit le mobile de tes actions.

Aime ton frère s'il te haïe ; pardonne-lui s'il t'offense.

Sois probe et honnête.

Crois!

Jacques vieillissait, et l'habitude du travail le ramenait toujours à son établi :

Déjà une longue chevelure blanche encadrait sa grande figure patriarcale. Déjà son corps se penchait vers la terre, et lorsqu'il marchait il s'appuyait sur un bâton.

Il fallut discontinuer le travail.

Mais le travail pour Jacques, c'était la vie, c'était la source qui alimentait et fortifiait le filet de l'existence.

Un matin, il faisait beau, et les habitants du village étaient occupés aux travaux des champs. Jacques, assis sur le seuil de sa porte, regardait passer les travailleurs. Quoi, dit-il, il n'y a que moi qui ne travaille pas! Vite, courons à l'ouvrage.

Il fait un effort surhumain pour se redresser. C'est en vain il tombe affaibli sous son propre poids.

Pour la première fois sa volonté n'avait pas été obéie.

Alors on vit dans cet œil sec et impassible dans les circonstances les plus touchantes de la vie de cet homme, on vit poindre une larme amère qui glissa furtivement le long de ses joues amaigries.

Pauvre Jacques!

Le lendemain, il était mort!

Le voyageur qui passe par le village de B... ne manque pas de visiter le cimetière qui avoisine la vieille église aux murs noircis par le temps. An nombre des croix qui marquent le lieu du repos, il en découvre une plus élevée que les autres.

Et quand il a prié, il lit avec émotion cette inscription :

L'ARTISAN JACQUES.

EDMOND LAREAU.

UN LIVRE INTÉRESSANT.

Il vient de paraître un volume qu'on prétend avoir été écrit par Napoléon III lui-même à Wilhelmshoe. Ce sont des notes ou plutôt des jets tombés comme par hasard de la plume de l'ex-empereur dans des moments d'ennui ou de rêverie :

Je savais bien qu'un jour je serais empereur.

Ma mère me l'avait dit : *Tu Marcellus eris.*

Que de fois je me suis répété, le cœur palpitant, ces trois mots fatidiques!... Exilé, emprisonné, condamné. En Amérique, en Angleterre, en Suisse, à Ham...

Chose étrange! C'est lorsque tout semblait m'éloigner du trône que j'étais le plus sûr d'y monter!...

Mais avais-je prévu aussi le moment où j'en descendrais?

Eh bien! oui!... *oui!*... Je l'avais prévu.

Et ce fut quand les grandes voix de Paris, comme disent les auteurs de troubles, me forcèrent à délier le joug sous lequel je le tenais; ce fut le jour où il me fallut rendre à la France une partie des libertés dont je l'avais privée depuis dix-sept ans.

Ils m'accusent de n'avoir point prévu cette guerre!

Il y a vingt ans que je la prévoyais.

Depuis vingt ans, je n'ai pas fait un pas en avant sans regarder la Prusse.

J'ai soutenu le Pape parce que c'était une puissance morale chrétienne et que la Prusse est protestante.

Je me suis allié à l'Angleterre parce qu'elle devait frapper la Russie...

Et que la Russie, je le savais dès cette époque, avait sa main droite dans la main droite de la Prusse.

La guerre de Crimée a retardé l'invasion allemande de dix ans.

Lors de la guerre d'Italie, croit-on que je me fusse arrêté à Villafranca si je n'avais pas pensé à l'alliance avec l'Autriche, consolidée, cette alliance, par l'érection, au Mexique, du trône de Maximilien?

Il n'y avait plus à reculer. On nous soufflait aujourd'hui, demain on nous eût craché au visage.

Le plébiscite m'avait donné de la confiance.

Je savais bien que les Allemands étaient forts, très-forts, mais je croyais savoir aussi que nous serions intelligents et courageux.

Et puis comment s'imaginer que Lebeuf...?

Ah! si Saint-Arnaud eût été encore de ce monde!...

Hum! Il aurait soixante-dix ans aujourd'hui, Saint-Arnaud. Usé comme il était par les excès, les maladies de tout genre, il n'eût pu supporter les fatigues d'une campagne longue et pénible.

Saint-Arnaud, Morny, Mocquard; mes trois confidents du coup d'Etat. Mes trois amis. Tous trois morts.

Je ne les ai pas remplacés.

Ah! quelle faute j'ai commise en consentant, il y a deux ans à jouer au souverain constitutionnel au bonhomme! Ils l'ont voulu, tous, autour de moi; Eugénie la première.

Pauvre Eugénie, comme elle doit regretter ses bons conseils, aujourd'hui!

"C'est assez de pouvoir personnel! me disait-on; il faut songer à votre fils, et, pour votre fils, il est prudent d'entrer carrément, résolument, absolument, dans la voie des mesures libérales.

"Lâchez la bride! Lâchez la bride!"

Je l'ai lâchée. Ollivier est monté sur le siège.

Et...

Si j'étais demeuré le maître, nous n'en serions pas mon fils et moi, où nous en sommes.

Ni la France non plus!

D'abord, je n'aurais pas fait cette guerre. Ou, si je l'avais faite, avant tout, j'aurais voulu voir, par moi-même, si les guêtres de mes soldats avaient tous leurs boutons.

Lebeuf!...

Eh! mon Dieu! il m'a trompé parce qu'on le trompait. Et la plupart de ceux qui l'abusaient étaient abusés comme lui.

Une filière d'erreurs abouissant à un abîme!

Il a cependant bien fallu que quelqu'un mentit, sachant que cela lui rapportait de mentir.

Ce Guillaume qui a refusé mon épée!

"L'Empereur doit se rendre de sa personne," m'a-t-il fait dire.

Teuton!

François Ier écrivait à sa mère, après Pavie :

"Tout est perdu, for l'honneur!"

Et il s'en allait, le front haut, gagner sa prison de Pizzighitone...

Moi...

J'aurais peut-être dû mourir à Sedan, moi!

Napoléon Ier a voulu mourir après Waterloo.

Mais il n'est pas mort.

A quoi bon se faire tuer? On ne vous en sait pas gré... Au contraire, on se moque de vous!...

Tandis que vivant...

Il a bien fini, Saint-Arnaud! luttant jusqu'au bout, adressant, avant de s'éteindre, de touchants adieux à l'armée.

On a dit qu'il avait joué la comédie, dans sa jeunesse.

Tout sert.

En tout cas, c'était une intelligence, et je ne doute pas que si je l'avais eu sous la main, à la place de Lebeuf...—et qu'il eût pu se tenir encore à cheval...—je n'eusse pas eu besoin de suivre, personnellement, la campagne.—Premier point, et le plus important!

Même dans une situation analogue, après une bataille décisive perdue par mes armées, quelle différence pour moi si j'étais resté à Paris!...

Ils ont, sans pudeur, décrété la dissection publique de ce qu'ils intitulent *Mes papiers et ma Correspondance*; il leur manquait, dans le but de me rendre odieux, d'attribuer à l'Impératrice des sentiments de haine et de mépris contre moi.

"L'ex-impératrice, disent leurs journaux, a refusé de rejoindre Napoléon III à Wilhelmshoe. Elle ne veut plus voir l'homme qui a perdu la France et le trône de son fils..."

Bonne Eugénie! Si ces lignes mensongères sont tombées sous ses yeux, combien a dû souffrir son âme!

Elle, m'accuser!... Elle refuser de me rejoindre dans ma prison!

Oh! je le sais bien, moi, que si on lui permettait d'accourir ici avec notre fils, elle n'hésiterait pas une seconde.

Il y a une douzaine d'années, nous étions, elle et moi, dans un théâtre du boulevard, le *Cirque Impérial*, je crois. On donnait la première représentation d'une grande pièce militaire, — *l'Histoire d'un Drapeau*, je me souviens du titre, — d'un auteur du terroir très-en vogue: M. Dennery. — Je l'ai fait chevalier, puis officier de la Légion d'Honneur; il faut encourager toutes les lettres.

Comme un des personnages, représentant un général du premier empire, venait, près de marcher à la tête de ses troupes contre l'ennemi, de débiter une tirade patriotique qui avait provoqué d'unanimes applaudissements, — on n'avait pas encore démonstré Napoléon Ier et sa gloire, en ce temps; — l'Impératrice, me montrant son visage mouillé de larmes, me dit tout bas :

"On va se moquer de moi! Une impératrice qui pleure au théâtre!..."

—Laisse, laisse, ma chère, répliquai-je en souriant; lorsqu'on évoque sous ses yeux le souvenir d'une des grandes pages de la France, une impératrice française est en droit de pleurer de joie et d'orgueil devant tous!"

NOMS DES DÉLÉGUÉS À LA CONVENTION DES CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS.

La Convention se composait de quarante délégués, MM. A. Paré, représentant la Société St. Jean-Baptiste, et H. I. Lord, l'Institut Canadien, de Biddeford, Maine; A. Moussette et Fred Houde, Société St. Jean-Baptiste de St. Albans; L. Benoit, S. St. J. B. de Manchester, N. H.; E. Lucier, S. St. J. B. de Nashua, N. H.; E. Bellefeuille et L. Marion, S. St. J. B. de Haverhill, Mass.; P. St. Cyr, Parioisse de Concord, N. H.; Ferd. Gagnon la même et en même temps délégué honoraire de la S. St. J. B. de Haverhill; L. Boudreau, S. St. J. B. de Marlborough, Mass.; A. Jacques et L. Loiselle, Société St. Jean-Baptiste de Fitchburg, Mass.; L. P. Paquette, J. Marchessault et C. Paquette, S. St. J. B., Dr. N. Jacques, P. Langlois et A. Lesage, Parioisse de Worcester; A. Lataille et J. B. Casavant, St. St. J. B., J. Jacques et L. V. Lamoureux, Parioisse de Southbridge, Mass.; J. D. Lapierre et Dr. Z. Rousseau, S. St. J. B. de Springfield, Mass.; E. Peltier, S. St. J. B. de Woonsocket, R. I.; H. T. St. Onge, S. St. J. B. de Danielsonville, Conn.; F. Moreau, S. St. J. B., Chs. Moussette, Parioisse de Brooklyn, N. Y.; Dr. Leprohon et Geo. Batchelor, S. St. J. B. de la ville de New York; A. F. Rouleau, S. St. J. B. de Troy, N. Y.; F. Fontaine, République Canadienne de Glen's Falls, N. Y.; J. LeBeuf, S. St. J. B. de Cohoes, N. Y.; ot délégué honoraire de la S. St. J. B. de Haverhill, Mass.; O. Faucher, A. Martin, et J. Thériac, S. St. J. B. de Millbury, Mass.; E. N. Lacroix, S. St. J. B. de Détroit, Mich.; L. Bengley, S. St. J. B. de Chicago, Ill.; A. Chatel, S. St. J. B. de Northampton, Mass.

Les officiers en office étaient :

MM. Chs. Moussette, Président.

E. Peltier, Vice-Président.

Geo. Batchelor, Secrétaire-Arch.

F. Boucher (ville de New-York), Trésorier (absent).

H. I. Lord, Sec.-Correspondant.

E. N. Lacroix et J. Marchessault, Membres Adjoints.

MEURTRE A ST. PHILIPPE.

Le comté de Laprairie était mis en émoi il y a quelques jours par le récit d'un meurtre commis à St. Philippe. Le meurtrier était Octave Pinsonneault, cultivateur, et la victime Joseph Paradis, propriétaire de moulin, deux hommes bien connus.

Paradis était un homme généralement estimé; doux et affable, d'une sobriété reconnue, et qui n'a jamais cherché querelle à personne; il était âgé de cinquante-cinq ans, il laisse quatre enfants: trois garçons et une fille. L'un est avocat à Saint-Jean d'Iberville, le second est instituteur à St. Constant, le troisième est aux États-Unis, sa fille demeurait avec lui.

La déposition de Césarie Dupuis, donnée devant le Coroner, fera connaître à nos lecteurs les détails de ce meurtre.

Césarie Dupuis, épouse de Antoine Flarette, dépose et dit :

Mon mari tient une auberge dans le rang "La Tortue."

Octave Pinsonneault était chez nous hier après-midi, le vingt-huitième jour du mois de septembre courant.

Dans le cours de l'après-midi, il a pris quatre verres de boisson forte.

Entre quatre et cinq heures, il se trouvait sous l'influence des liqueurs alcooliques.

Vers cinq heures, le défunt, Joseph Paradis, est entré chez nous. En entrant, Octave Pinsonneault lui a présenté la main en disant : "Viens prendre un coup."

Le défunt a répondu : "Je n'en ai pas besoin. Après avoir échangé quelques paroles, j'ai entendu dire au défunt : Je vais prendre un coup pour te faire plaisir."

J'ai vu ma petite fille mettre la carafe sur le comptoir. Je ne puis pas dire la quantité de boisson qu'ils ont prise.

Il se mirent à parler ensuite d'un procès qu'ils avaient eu ensemble, Pinsonneault dit au défunt : "Tu m'a volé toi et Barbeau," et le défunt dit ensuite : "Fais attention à tes paroles, je ne suis pas un voleur."

Pinsonneault dit ensuite : "Je ne dis pas que tu es un voleur, mais tu m'as volé."

Le défunt lui a alors dit : "Si tu veux absolument te disputer avec moi, je préfère, pour couper court, me retirer."

Pinsonneault le saisit alors par les revers de son habit, et le défunt se voyant terrassé, s'écria alors : "Lâchez-moi donc, je ne veux pas me chicaner."

Le défunt se mit alors en défense, ils se saisirent et tombèrent sur le sol : Pinsonneault se trouva d'abord dessous; il dit alors : "Lâche moi donc, Paradis," le défunt lui répondit : Je te lâcherai, Pinsonneault, mais à condition que tu ne me feras pas de mal : "ne me touche pas."

Le défunt lui dit : "Je ne veux pas te faire de mal; lâche-moi, je t'épargnerai."

Au moment où Pinsonneault et le défunt étaient à terre, je suis entrée quelques secondes dans ma cuisine : revenue à la bar je vis le défunt alors dessous.

Pinsonneault dit ensuite au défunt : "Lâche-moi donc, Paradis." Le défunt répondit ; Oui, je vais te lâcher, mais ne me fais pas de mal; m'accable pas de coups; je lui dis : "Lâchez-le donc, mon Dieu, il est mort." Je suis entrée de nouveau dans ma cuisine et, revenant dans la salle, j'ai vu Pinsonneault frapper encore le défunt des deux côtés à la tête.

Pinsonneault se dirigea ensuite du côté de la porte; il y resta quelques secondes et rentra dans la chambre.

Il souleva le défunt par-dessous les bras, et je lui répétais encore "Lâchez-le donc, grand Dieu, vous voyez bien que ce n'est plus qu'un cadavre." Malgré mon avertissement, Pinsonneault continua à le soulever, ressortit ensuite, puis après être revenu, il me dit : "Arrangez-vous avec."

Au bout d'un quart d'heure, Pinsonneault rentra en disant : "Vous savez bien que c'est lui qui m'a insulté;" il me répéta les mêmes paroles avant de quitter ma maison.

Je n'ai rien vu dans les mains de Pinsonneault et je crois qu'il n'avait rien lorsqu'il a frappé le défunt.

J'ai vu du sang sur la figure du défunt, et j'ai vu également ce matin des traces de sang sur le plancher.

Ma fille, Césarie, n'a pas assisté à toutes les phases de la dispute; elle entra et sortait.

Je suis de nouveau retournée dans ma cuisine et en revenant j'ai vu le défunt et Pinsonneault.

J'ai prié ma mère d'aller chercher quelqu'un disant : "Pinsonneault est après tuer M. Paradis!"

J'ai vu le défunt Joseph Paradis, étendu sur le plancher de la bar.

Lorsque la dispute a commencé, Pinsonneault avait avec lui un petit garçon âgé d'environ treize ans, que je ne connais pas, et qui est sorti durant la bataille. Le petit garçon disait : "Mais lâchez-le, lâchez-le, je vous en prie, M. Paradis."

Pendant toute la durée de l'enquête, Pinsonneault a montré un flegme étonnant, sa dernière parole lorsqu'il a quitté la maison de Paradis pour prendre le chemin de la prison de Montréal, escorté des deux connétables, a été de demander un pipe de tabac.

Son procès a été remis au prochain terme de la cour criminelle. C'est M. Chapeau qui le défend. Nous avons emprunté au *Lays* plusieurs des détails qui précèdent.

MEURTRE A TROIS-RIVIERES.

Hier soir, à Trois-Rivières, un M. Bordeleau, de la paroisse St. Stanislas, passait, en compagnie de son frère dans une des principales rues de la ville, en revenant du Palais de Justice, lorsqu'un individu caché dans une porte cochère, lui tira à bout portant un coup de pistolet dans la tête.

M. Bordeleau s'est affaibli privé de sentiment sur le trottoir. On désespère de ses jours.

On ne connaît pas le nom du meurtrier et encore moins le mobile de son acte.

La police est à la recherche de l'auteur du crime.

LES FOUS DES ROIS DE FRANCE. (Suite.)

Voir les numéros 35 et 36.

Brusquet avait très-plaisamment imposé à ces chevaux les noms des *bonheurs, offices, charges et dignités*, qui font courir la poste à tant de personnes : il louait chaque cheval au prix fixe de vingt sols; mais il en exigeait vingt-cinq de tous les voyageurs qui ne justifiaient pas de leur qualité de Français.

Les revenus de la poste ne lui suffisaient pas : il visitait les grands seigneurs de la cour et les ambassadeurs étrangers, pour en escroquer quelques bons brins, car il était très-savant en ce métier d'escroquer; dès qu'il apercevait, dans la chambre de ces seigneurs, quelque beau vase d'argent qu'il désirait s'approprier, il feignait d'avoir été insulté par un des assistants, il proférait des imprécations effroyables, tirait son épée, frappait d'estoc et de taille sur les meubles, et s'emparait de la pièce d'argenterie à la faveur du tumulte qu'il avait fait naître à l'improviste. Il possédait beaucoup de grosse vaisselle, qui ne lui avait pas coûté davantage.

Henri II faisait un cas particulier de Brusquet, qui savait le secret d'être toujours *plaisant, sans être ennuyeux*, et qui, pour cela, ne répétait jamais une même chose, raconte Guillaume Boucher. "Il est vrai que, si vous eussiez vu Brusquet et oui parler, vous l'eussiez pris pour un bouffon; mais, en ses actions et en ses affaires, vous l'eussiez pris pour un homme bien avisé." En effet, il avait coutume de parler au roi, en le tutoyant, par familiarité, à la vie le gauloise, dit le père Garasse, après lui avoir fait la grimace.

Brusquet, qui était plus sage que ceux qu'il divertissait en qualité de bouffon, lançait des boutades pleines de sel et d'à-propos; ce qui a fait dire à Tabourot, que "les apophthegmes d'icelui, s'ils étaient par écrit, surmonteraient en gaillardise de beaucoup ceux qui ont été colligés par les Latins."

Voici plusieurs de ces *apophthegmes*, les plus décents, à comparer avec les calembours de M. de Bièvre.

Un jour, Henri était fort en peine de choisir un habile capitaine pour faire le siège de la forte ville de Boulogne-sur-Mer.

« Sire, dit Brusquet, qui était présent au Conseil, vous ne sauriez envoyer un plus propre et assuré personnage que certain conseiller du Parlement de Paris, car il prend tout à belles mains. »

Voyant des valets d'écurie empêchés à seller une mule qui ruait et cherchait à leur échapper :

« Enfants, leur cria-t-il, ellez-vous-en quérir le secrétaire de M. le chancelier, puisqu'il scelle tout ce qu'on lui présente »

Mais les bons mots de Brusquet offraient habituellement plus de naïveté vraie et moins de tendance à l'esprit apprêté. Un seigneur, ayant loué un cheval à la poste de Paris, faillit être tué dans une chute où ce cheval se rompit le cou ; il en fit des reproches à Brusquet.

« Foi de moi ! dit celui-ci en se grattant l'oreille, ce fut la meilleure bête de mon écurie ! Je regrette qu'il soit mort ; car, vraiment, il n'a jamais fait ce tour-là en toute sa vie. »

Un autre fois, Brusquet, irrité contre le Parlement, à la suite d'un procès qu'il venait de perdre, voit arriver à la poste un conseiller en robe, qui avait diné aux faubourgs, et qui demande un cheval hussé pour retourner au Palais. Brusquet fait amener un grand cheval fougueux, sur lequel monte le conseiller, un peu étourdi par les fumées du vin. A peine ce vénérable cavalier est-il en selle, que Brusquet ordonne à ses postillons de *corner* en sonnant le départ de la poste. Le cheval, effrayé et animé par cette fanfare, emporte au gallop jusqu'à la poste prochaine le pauvre magistrat, qui ne revint que le soir, à pied, crotté jusqu'à l'échine et sa robe en lambeaux.

« Monseigneur, lui dit Brusquet, vous étiez plus à l'aise assis sur vos fleurs de lis que sur mon cheval ; mais je vais vous appeler en cause pour avoir crevé le plus robuste coursier de ma poste. »

Dans ses plus fameuses bouffonneries, Brusquet eut pour rival un maréchal de France, ce grand capitaine Strozzi, qui traduisait les *Commentaires de César*, et qui se distinguait par de beaux faits d'armes, non moins que par ses facéties : c'était entre lui et Brusquet une lutte continuelle de *bons tours* qui amusaient le roi et la cour. « Strozzi aimait à bouffonner et à dire le mot, ce qu'il savait très-bien faire ; surtout il aimait fort à se jouer avec Brusquet et lui faire la guerre ; aussi Brusquet lui rendait bien son change. » On est embarrassé pour donner la palme à l'un d'eux ; car, « si M. d'Estrozze, ajoute Brantôme, était fin et subellin, ingénieux et industrieux, Brusquet l'était autant en matière de gentillesse. »

« Un jour, à l'audience du roi, Strozzi avait paru avec un beau manteau de velours noir, brodé d'argent ; Brusquet, qui avait envie de ce manteau, alla chercher à la cuisine une lardoire et des lardons qu'il attacha au manteau du maréchal.

« Sire, ne voilà-t-il pas de belles aiguillettes d'or ? » s'écria-t-il, quand il eut terminé l'opération.

Tous les assistants de rire, à l'exemple du roi. Strozzi seul garda son sérieux, et dit seulement :

« Ah ! Brusquet, puisque tu voulais avoir ce manteau, prends-le, et va dire à mes gens qu'ils m'en apportent un autre ; mais je t'assure que tu le payeras ! »

Quelques jours après, Strozzi se rend, avec quelques amis, chez Brusquet, et, pendant que ce dernier était attiré dans le jardin sous quelque prétexte, il fait enlever, par un serrurier, la serrure d'un coffre où le bouffon renfermait sa vaisselle d'argent ; le coffre fut vidé par les complices de Strozzi, qui se réserva pour lui une partie des objets volés, et qui rendit le surplus à son adversaire en le forçant à se déclarer vaincu.

Leur rivalité ne fit que s'accroître. Un jour, le maréchal vint au Louvre sur un magnifique cheval à housse de velours et à harnais enrichi d'argent ; Brusquet voit ce cheval, qu'un laquais tenait par la bride à la porte du roi ; il s'approche du laquais et il lui dit d'aller recevoir les ordres de son maître, qui le mande ; en même temps, sous prétexte de garder le cheval jusqu'au retour du laquais, il saute dessus et l'emmena à la poste ; là, il coupe la queue et la crinière du cheval, remplace la housse et le harnais par une misérable selle, charge d'une lourde malle la pauvre bête, l'envoie en poste jusqu'à Longjumeau, et la fait ramener, couverte de sueur, au maréchal.

« Monseigneur, voici votre cheval, qui est fort bon pour la poste, dit le postillon qui revenait de Longjumeau ; mon maître vous remercie de cet essai, et vous prie de lui laisser ce bon cheval pour cinquante écus. »

« Va, répondit Strozzi sans s'émouvoir, conduis-le à ton maître, et dis-lui de ma part qu'il le garde jusqu'au rendre. »

Peu de jours après, le maréchal fait demander à la poste vingt chevaux pour aller à Saint-Germain, où était le roi ; Brusquet remit sans défiance ses meilleurs chevaux au laquais de Strozzi, qui donna la moitié de ces chevaux à des soldats de sa compagnie, et vendit les autres aux meuniers du Pont-aux-meuniers. Brusquet reconnut ceux-ci portant la farine au moulin, et les réclama en justice ; le procès lui coûta plus que les chevaux ne valaient.

Brusquet supplia le maréchal de consentir qu'ils *si sent au moins trève de ces jeux nuisans et d'importans* ; mais il le prévint qu'il ne renonçait pas à des jeux légers et de nul mal ; il l'invita ensuite à dîner avec douze gentilshommes des *glans de la cour* : les convives ne manquèrent pas à cette invitation ; Brusquet les reçut, la serviette sur l'épaule, escorté de douze postillons vêtus de leurs livrées et sonnant des fanfares.

« Or lavez les mains, messieurs, leur dit-il, et soyez les très-bien venus ; je vais quérir à manger. »

Il disparaît à ces mots, et les invités se trouvent en présence d'une table garnie de trente pâtés de toutes formes, qui exhalaient une odeur de muse et de cannelle ; on découvre ces pâtés, dont une sauce succulente déguisait le contenu ; on remplit les assiettes, on se hâte de goûter ces mets appétissants ; mais chacun de rendre gorge, en s'écriant :

« Voici des traits de Brusquet ! »

Les pâtés ne renfermaient que des débris hachés de vieux harnais, croupières, gourmettes, bossettes, arçons, sangles et brides. Le dîner ne se composait pas d'autre chose, et les dîneurs sortirent de table mourant de faim.

Le maréchal de Strozzi eut longtemps ce dîner-là sur l'estomac. Il invite à son tour Brusquet, et lui sert aussi des pâtés que le crédule bouffon dévore à belles dents, en vantant la belle chère qu'il faisait.

« Oui, lui dit Strozzi, tu dois être content, car je ne t'ai pas trompé, comme toi, qui conspirait pour me faire crever de faim. »

« Ceci est festin de roi, reprit Brusquet, qui avait sans cesse la bouche pleine ; certes, je n'ai jamais mieux mangé. »

« Or, veux-tu savoir ce que tu as mangé de si bon appétit ? répliqua le maréchal. »

« Je ne sais si c'est viande de boucherie ou venaison, mais je m'en pourlèche encore, tant le ragoût me semble exquis. »

«—Tiens, mon fils, voici la viande que tu as mangée : ne reconnais-tu pas cette bête ? »

On apporta sur la table la tête sanglante d'un mulet, que Brusquet préférait à toute autre monture, et que le maréchal avait fait abattre pour cet étrange repas, qui souleva le cœur de Brusquet, au milieu des rires de l'assemblée.

(A continuer.)

FAITS DIVERS.

LA PETITE VÉROLE.—La petite vérole a chassé un si grand nombre d'ouvriers de Lowell, Mass., que plusieurs fabriques ont été forcées de suspendre leurs travaux.

GRÈVE.—Tous les cochers et charretiers de St. Jean, N. B., se sont mis en grève, à cause d'un nouveau règlement adopté à leur égard par le conseil de cette ville. C'est une seconde édition de la grève des charretiers de Montréal, et comme ceux-ci, les charretiers de St. Jean en seront quittes pour quelques jours d'arrêt et la perte d'argent qui s'en suit naturellement.

PIONNIER CANADIEN.—Le *Times* de Superior City annonce la mort de J. B. Lefebvre, vieux voyageur canadien, et le plus ancien habitant blanc de cette ville. Il était très connu comme guide, et il avait accompagné un grand nombre de touristes distingués à travers les prairies et forêts du Nord. L'historien Schooler et John Jacob Astor avaient voyagé avec lui pendant plusieurs mois. Souvent dans ses excursions, Lefebvre avait été réduit, pour ne pas mourir de faim, à manger de l'herbe et des racines pendant des semaines entières. Une fois, tous ses compagnons périrent sous les flèches des sauvages, et lui-même n'échappa à la mort qu'en restant caché deux jours dans un marais.—*Phare des Lacs.*

EFFET DE Foudre.—Il y a quelques temps M. Prudhomme, de Vaux-Audigny, fut surpris par l'orage dans un champ où il était occupé à faucher. Il courut s'abriter sous quelques gerbes d'avoine ; une femme Lefebvre et son fils, qui glanaient non loin de là, suivirent son exemple. A peine avaient-ils gagné ce qu'ils regardaient comme un excellent refuge, qu'un violent coup de tonnerre éclata sur leur tête ; la femme Lefebvre se sent à demi asphyxiée, son fils s'écria : Maman, j'ai la figure et les lèvres brûlées.

Seul, Prudhomme ne dit rien. La femme Lefebvre l'appelle et n'obtient pas de réponse. Elle écarte les gerbes qui le recouvraient et s'aperçoit qu'il a été foudroyé : les traces du fluide électrique étaient malheureusement trop visibles sur tout son corps. La casquette dont ce malheureux était coiffé avait été comme déchirée en deux ; ses vêtements étaient en lambeaux. L'étincelle a dû suivre de la tête aux pieds, le côté gauche du corps, car de ce côté Prudhomme avait été littéralement déchaussé, et son soulier fut retrouvé à trois mètres de là.

UNE HISTOIRE SINGULIÈREMENT TRISTE.—Un jeune couple faisait son voyage de nocce sur le vapeur grec *Eunomia*.

Le navire prit feu. Le mari, au désespoir, s'élança dans la cabine, prend sa femme dans ses bras et se précipite avec elle dans les flots.

Après les plus terribles angoisses, ils sont sauvés par un bateau ; mais alors le mari s'aperçoit avec stupeur qu'il a sauvé une étrangère. Il s'était trompé de cabine.

Il retourne sur le vapeur, où il constate que sa femme est devenue la proie des flammes. La jeune personne qu'il a sauvée par mégarde est une jeune dame d'Athènes.

LE REVOLVER.—Nous lisons dans le *Courrier de San Francisco* :

Le 18 septembre, vers cinq heures du soir, un individu, en état d'ivresse, se trouvait dans un des omnibus de la rue Sutter. Cet individu devint bientôt si bruyant, qu'arrivé au coin de Bush et Buchanan streets, le conducteur se vit forcé de l'expulser. Le rowdy courut alors au coin de California et Fillmore, appela à son aide quelques amis et revint attaquer le conducteur, qui, cette fois, l'envoya rouler au milieu de la rue au moyen de quelques coups de poings bien appliqués. Furieux de sa défaite, le rowdy tira un revolver de sa poche et fit feu trois fois sur le conducteur, qu'il n'atteignit heureusement pas, les balles allant toutes se loger dans la boutique d'un épicer. Ceci termina le combat pour le moment. Mais il paraît que dans la soirée, l'homme au pistolet et ses amis arrêtèrent plusieurs omnibus, dans l'espoir de rencontrer le conducteur, qu'ils se proposaient de châtier, disaient-ils.

BEAUX ANIMAUX.—M. A. H. Cochrane, de Compton, Province de Québec, possède deux taures d'une valeur et d'une qualité remarquables. La *Sema ne Agricole* en a donné une gravure.

Ces taures furent achetées en Angleterre à l'âge de vingt et quelques mois, pour la somme de 2,500 guinées, et sont, à bon droit, rangées parmi les plus beaux types des plus beaux animaux de cette race, sur le continent européen.

M. Cochrane a eu le plaisir, ce printemps, de recevoir un ordre d'Angleterre et à vendu à Lord Dummore, les deux génisses provenant de ces deux Duchesses, pour la somme de 2,555 guinées, ou à peu près \$12,500 ; montant qu'il avait payé pour leurs mères, neuf mois auparavant.

Voici la généalogie de chacune d'elles :

DUCHESS 101E., rouge et blanche, née le 26 juillet 1868, élevée par le Capitaine Gunther, de Wetherby Grange, Yorkshire. Père, le 4e Duc de Thorndale ; Mère, la 84e Duchesse, etc.

DUCHESS 102E., Rouan, née le 3 août 1868, élevée par le même. Père, le 4e duc de Thorndale ; Mère, la 92e Duchesse, etc.

UN TIGRE EN PROMENADE.—Les journaux de Moscou nous apportent un récit bien émouvant. C'est l'histoire d'un tigre échappé d'une ménagerie et qui s'est promené pendant des semaines, ne vivant que de victimes humaines.

Citons :

Depuis quelque temps, dans le gouvernement de Moscou et dans le cercle de Podol, on avait trouvé des débris de femmes et d'enfants en partie dévorés.

Dans d'autres cercles, on trouva des débris semblables, et à deux milles de Moscou on découvrit treize squelettes d'hommes avec des restes encore sanglants de chair.

On crut d'abord à une invasion de loups qui vont par centaines en Russie, et on sait qu'un loup fait trè bien ses quarante lieues en un nuit.

Mais enfin de la ville de Carycyn vint la nouvelle qu'on avait vu le monstre auteur des massacres signalés. C'était un tigre.

Une enquête de la police apprit que ce tigre était un ancien hôte du jardin zoologique de Cracovie, qui avait été vendu à la femme Heidenreich, directrice d'une ménagerie.

La femme Heidenreich conduisait ses animaux à Moscou pour en faire une exhibition, lorsqu'à quelques lieues de la ville, le tigre parvint à se sauver de sa cage.

Pour ne pas encourir la sévérité de la police, la femme Heidenreich n'avait pas osé faire la déclaration de cette redoutable

évasion. De là les ravages du tigre, qui n'était pas pris encore aux dernières nouvelles.

EXÉCUTION D'UN NÈGRE.—Les journaux de Cincinnati donnent les détails suivants sur l'exécution d'un nègre nommé John Key, condamné à mort par la cour de Cincinnati, pour crime de paricide.

A huit heures du matin, le condamné fut extrait de la geôle de Flemmingsburg, où devait avoir lieu l'exécution, et conduit à la potence.

Mais au dernier moment, l'exécuteur s'aperçut que le bras du fatal instrument n'était pas solide, et se mit en devoir de réparer le mal. John Key offrit immédiatement, en qualité d'ancien charpentier, de l'aider dans cette funèbre besogne.

La proposition fut acceptée ; on lui délia les mains et, au bout de dix minutes, bourreau et patient, rabotant et clouant de compagnie, avaient raccommodé la potence.

Alors John Key demanda une bouteille de whiskey et trinqua avec son compagnon de travail. Il se passa la corde autour du cou avec le plus beau sang-froid, et comme le bourreau lui serrait la main :

« Sois tranquille vieille pratique, lui dit-il majestueusement, on priera pour toi. »

Et il exécuta le saut suprême avec la plus grande désinvolture.

UN COMBAT HOMÉRIQUE.—Nous avons assisté hier après-midi à une lutte dont Homère seul aurait pu inventer l'idée. Deux matelots se sont pris de querelle dans l'extrémité d'un mât de cent pieds. Une rixe en règle s'en suivit. Les coups de poings pleuvaient à travers les cordages. Les deux combattants suspendus au-dessus de l'abîme, retenus tantôt par les pieds, tantôt par les mains aux fragiles appuis de cette périlleuse demeure, s'administraient les plus rudes taloches. L'abîme qui s'enroulait sous eux semblait les exciter au combat, et chaque coup de point avait un coup de pied pour réponse. Enfin, l'un d'eux, étourdi par une taloche mieux appliquée que les autres, eut l'idée de se laisser glisser à un cordage jusqu'à l'autre mât. Son adversaire le suivit et nous n'avons jamais rien vu de plus fantastique que cette course à travers les cordages. Poursuivant et poursuivi tombèrent à peu près en même temps sur le pont et la lutte allait recommencer, quand la police vint prosaïquement y mettre fin.—*M. nerve.*

CHOSSES ET AUTRES.

A Romulus, Michigan, un célibataire de 81 ans vient de conduire à l'hôtel une vierge de 77 ans. Quelle lune de miel !

Aux funérailles de Walter Montgomery, l'acteur anglais, sa femme a déposé sur sa tombe les fleurs d'orangers qu'elle portait à son mariage, deux jours auparavant.

D'après un journal anglais, parmi les princesses européennes, la meilleure pianiste, c'est la princesse de Galles, la reine de Hollande fait le mieux les vers, la czarina de Russie et la princesse Frédéric-Charles peignent le mieux, l'impératrice d'Allemagne cause avec le plus de charme, l'impératrice d'Autriche est la plus belle, et la reine de Danemark s'entend le mieux aux choses du ménage.

Brigham Young a été arrêté le 3, dans la Cité du Lac-Salé, à quatre heures p. m., sous l'indictement du grand jury, qui le charge, en vertu des Statuts d'Utah, d'avoir licencieusement cohabité avec 16 femmes différentes.

La pénalité imposée par les statuts contre une telle charge, lorsqu'il y a conviction, est l'emprisonnement n'excédant pas 10 ans et pas moins de 6 mois, outre une pénalité de \$1,000 à \$5,000.

Un acheteur de chevaux américain était en conversation avec un Anglais ; le premier disait que dans une certaine occasion, il avait tué 999 bécassines. Son interlocuteur lui demanda pourquoi il ne disait pas tout de suite mille. Pensez-vous, remarqua le yankee, que je voudrais dire un mensonge pour l'amour d'une bécassine ? Alors l'Anglais se redressa et ne voulut point se considérer battu. Il commença à raconter l'histoire d'un homme qui avait nagé de Liverpool à Boston. « L'avez-vous vu de vos propres yeux ? » répliqua le yankee. « Certainement, dit l'Anglais, notre vaisseau le passa à un mille du havre de Boston. » « Bien, je suis content, répliqua de nouveau le yankee, que vous en ayez été témoin, car ce nageur c'était moi. » L'Anglais laissa le marchand profondément humilié.

Un fumeur ordinaire brûle par jour 3 sous de tabac, soit par mois 4 fr. 10 sous ; il use 4 paquets d'allumettes à 1 sous, ou 4 sous ; et 3 pipes au moins par mois, à 3 sous ; total, 4 fr. 17 sous. C'est donc 48 fr. 4 sous par année, sans compter le temps perdu et les vêtements brûlés. Si une famille est composée d'un père et deux fils fumeurs, voilà une dépense annuelle de 17 fr. 12 sous en fumée ! Cette somme paierait 1,181 livres de pain, à deux sous et demi la livre ; c'est la nourriture de 4 enfants.

Le gouvernement français retiré chaque année des « fumeurs, » des « priseurs, » des « chiqueurs, » un revenu de cent deux millions de francs.

Le Baron James de Rothschild, durant la commune à Paris, était un matin assis dans son cabinet, lorsque deux gaillards des faubourgs, armés jusqu'aux dents, entrèrent et demandèrent à voir le citoyen Rothschild. « Messieurs, dit-il, que puis-je faire pour vous ? » « Eh bien, voici ce que nous avons à vous dire : Vous avez des millions, et le peuple manque de pain ; ainsi il vous faut séparer, sinon. » « Séparer ? très bien. Combien êtes-vous en France ? » « Peut-être trente millions. » « Et combien pensez-vous que j'aie d'argent ? » « Peut-être cent cinquante millions. » « Bien, alors, pour trente millions, cela fait cinq francs par tête. Vous êtes deux, voici dix francs pour vous, et maintenant nous sommes quittes. » Nos deux hommes furent si confondus par cet argument et par la rapidité avec laquelle l'incident s'était passé qu'ils prirent l'argent et disparurent.

M. B... passe sa vie à dire, le soir :
—Demain, je ferai ceci, je ferai cela ; j'irai ici, j'irai là, etc.
Et le lendemain, il recommence sa chanson, sans jamais passer de la théorie à la pratique.
—Quel drôle de bonhomme, disait hier de lui un de ses amis, il est d'une paresse dévorante !



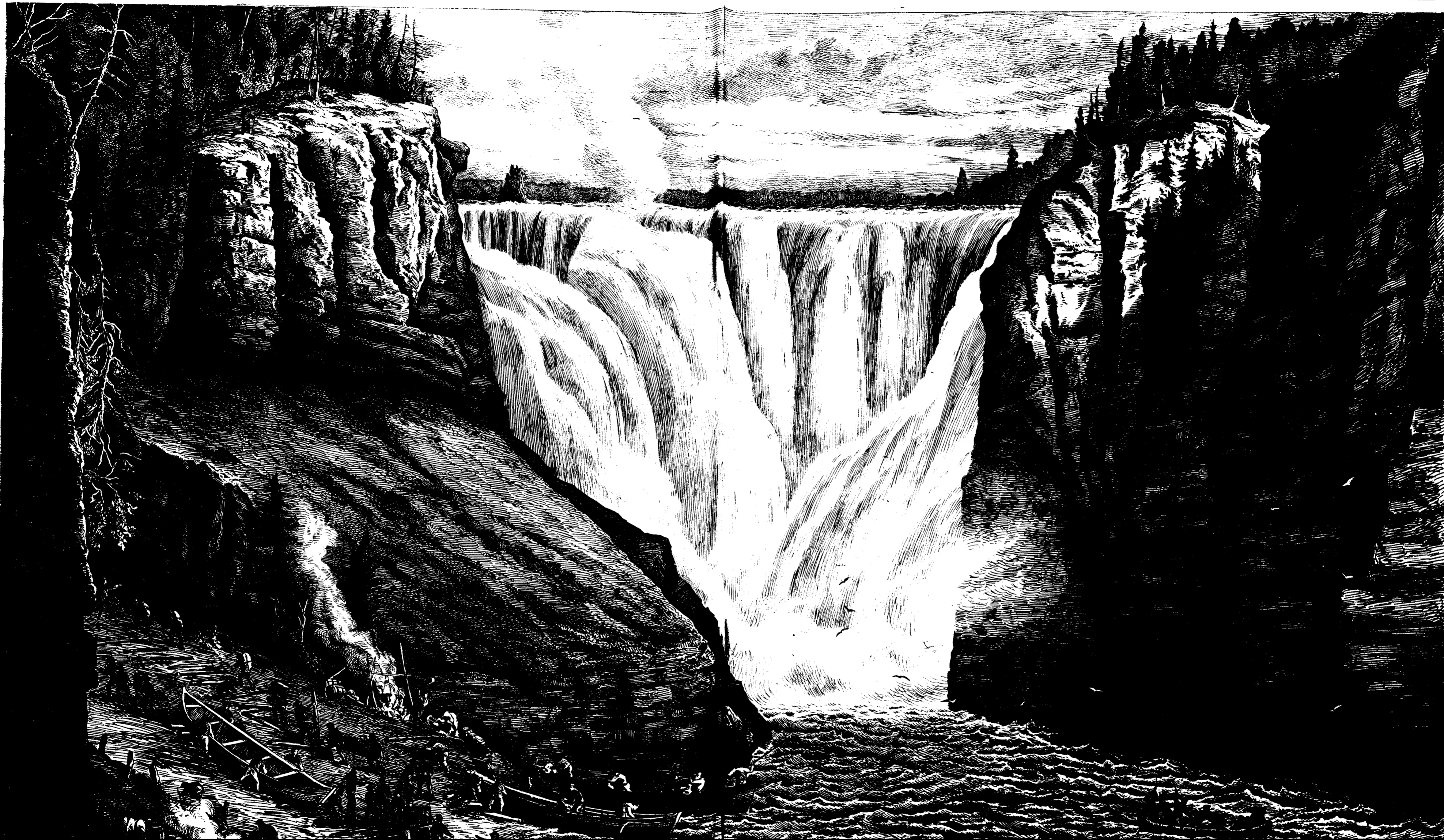
LES CHUTES DE LA RIVIÈRE VALAINS, DISTRICT DU SAGUENAY.
D'APRÈS UNE ESQUISSE DE W. O. CARLISLE.

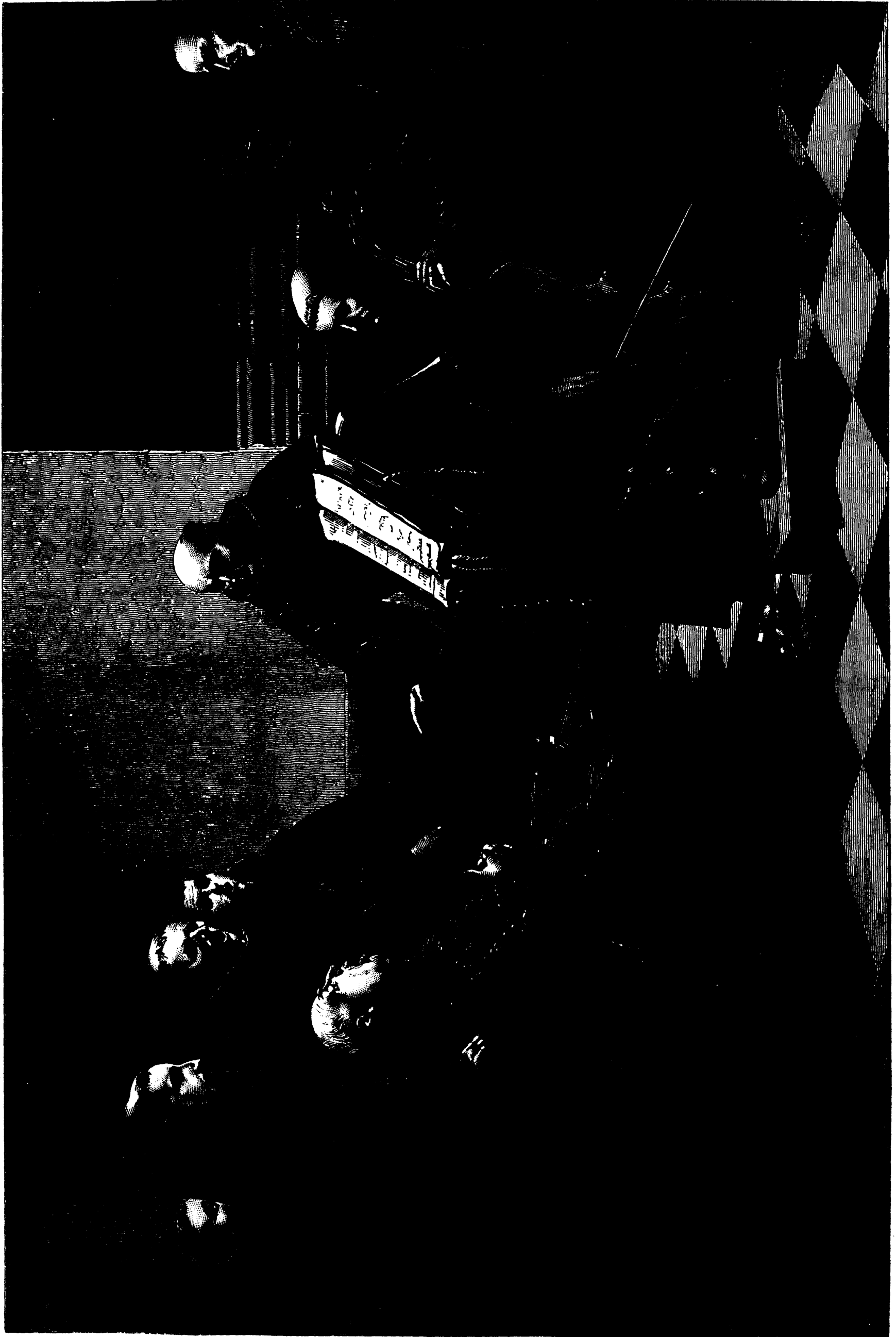


LES CHUTES "ECONOMY," DANS LA NOUVELLE ÉCOSSE.
D'APRÈS UNE ESQUISSE DE THOS. C. ATKINSON.



LE LION DU JARDIN ZOOLOGIQUE, À BERLIN.





"LA RÉPÉTITION."

AVIS.

Nous prions nos abonnés de vouloir régler leur compte de souscription entre les mains de notre agent M. E. Dorion, qui collectera cette semaine et les semaines suivantes dans tous les quartiers de la ville.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 12 OCTOBRE, 1871.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

La Prusse continue ses tracasseries au sujet du paiement de l'indemnité de guerre. D'après une dépêche de Darmstadt, le gouvernement prussien refuse d'accepter les bons du Trésor garantis par les banquiers français, en paiement d'un nouvel emprunt sur l'indemnité. Il demande des lettres de change et le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Allemagne et la France.

Il est aussi question de quelques nouvelles difficultés au sujet de la signature définitive de la convention franco-allemande. A ce sujet, nous citerons une note très-explicite de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, sur l'incident qui est venu retarder la conclusion du traité douanier.

La présence des Prussiens dans les départements occupés, devient de plus en plus odieuse, et il ne se passe pas de jour sans que les Français élèvent la voix pour se plaindre auprès des autorités gouvernementales de la conduite tyrannique des soldats allemands.

M. Thiers a reçu une députation de la ville de Dijon, se plaignant des actes arbitraires des troupes d'occupation et sollicitant le gouvernement de hâter leur retraite de cette partie du pays. Le président a répondu qu'il attirerait sur ces faits l'attention du général Manteuffel.

ITALIE.

Le programme d'une société qui vient de se fonder donnera l'idée de ce qui se prépare en Italie.

SOCIÉTÉ ALFIERI.

1.—Le but de la Société est de surveiller sans cesse et de combattre ces gens, qui veulent et implorant les étrangers en Italie, pour jouir avec eux de cette même Italie, prostituée et déshonorée.

2.—Quiconque désire être reçu sociétaire, doit avoir les certificats suivants :

3.—L'unité nationale pour base de ses principes politiques ; la libre-pensée pour ses principes religieux, ou du moins appartenir à un schisme quelconque combattant le catholicisme.

4.—En politique, il faut soutenir, propager et répandre l'idée que l'alliance entre l'Allemagne et l'Italie est un devoir, comme en religion combattre, par tous les moyens, le catholicisme en appuyant le protestantisme.

5.—On doit s'efforcer de procurer l'abolition de la Papauté, l'éloignement du Pape de Rome, et que les droits civils soient enlevés aux prêtres.

6.—Au cas de guerre avec l'étranger, la Société doit descendre sur le champ de l'action avant même que la guerre ne soit formellement déclarée :

(a) En brûlant le plus d'églises possible, et spécialement le Vatican ;

(b) En forçant à émigrer tous les prêtres et tous ceux qui ont des principes manifestement hostiles à la nation ;

(c) En excitant les masses aux traditions historiques des vèpres.

ALLEMAGNE.

Une assemblée de protestants représentant les diverses parties de l'Empire allemand, se tient maintenant en cette ville dans le dessein d'examiner l'état de la religion protestante en Allemagne. La déclaration suivante a été adoptée : 1o. qu'il est de l'intérêt de l'Allemagne de s'opposer à la doctrine de l'Infaillibilité papale ; 2o. que ce dogme est hostile à la souveraineté de l'État et aux libertés du peuple, et destructeur de la liberté de conscience qui est la base de la religion ; 3o. que l'établissement de la Compagnie de Jésus doit être prohibé.

MEXIQUE.

Les élections sont complétées, et Juarez a une majorité de dix-huit dans le Congrès. Sa réélection est donc certaine, et il ne reste au Congrès qu'à la proclamer. Il n'est pas probable que cette réélection soit suivie de mouvements révolutionnaires de quelque importance.

La confiance renait à vue d'œil dans toute l'étendue de la République. Il y a cependant un certain malaise à Oaxaca, provenant de ce que les partisans de Diaz, rival de Juarez pour la présidence, font, dit-on, des préparatifs militaires dont le but serait la séparation de l'Union mexicaine des trois États d'Oaxaca, de Chiapa et de Tabasco. Les cécessionnistes combateraient leurs forces avec celles des mécontents du Guatemala, révolutionneraient cette République et en formeraient un gouvernement indépendant, dont feraient partie les trois États nommés plus haut.

Le Congrès mexicain s'est organisé comme il suit : président, Gabriel Mancera ; vice-président, Francisco Lerdo Tejada ; secrétaires, Alberto Garcia, José Fernandez, Patricio Nicoli, José Rosas Morens, José Olivera et Enrique Rubio.

ESPAGNE.

Le vieux duc de la Victoire, Espartero, ayant refusé de former un nouveau gouvernement à la place du Ministère Zorilla, l'amiral Malcampo a accepté la tâche et réussi.

Il est annoncé semi-officiellement qu'il suivra la politique d'économie inaugurée par Zorilla, son prédécesseur. La liste civile va être réduite et il présentera d'autres mesures destinées à accroître le bien-être de l'Espagne.

Ce programme attrayant n'est pas, paraît-il, du goût des démocrates, qui font partout des démonstrations en faveur de Zorilla. Vingt-deux gouverneurs de province ont même résigné. A quand le prochain *pronunciamento* ?

ÉTATS-UNIS.

Brigham Young a été arrêté pour bigamie et subira bientôt son procès. Son arrestation n'a causé aucun trouble. On sait que le vieux mormon a trois cents femmes ; il y a de quoi poursuivre pour bigamie.

Le maire Hall, de New-York, a été arrêté pour malversation par le comité des 70. Lorsqu'il a comparu devant le tribunal, il était accompagné par un grand nombre d'amis. Il a refusé de reconnaître la compétence de la Cour et a déclaré qu'il voulait aller devant un tribunal supérieur. Le juge n'a pas voulu accepter la caution qu'il offrait, il s'est contenté de sa parole.

Cette décision a été cordialement applaudie et trois *cheers* pour M. Hall ont éclaté dans la salle. M. Hall a été de nouveau acclamé par la foule du dehors quand il est monté à cheval pour regagner sa résidence. Cette journée a été bonne.

La réunion du Grand Jury dans le local de la Cour d'*Oyer and Terminer*, a donné au juge Barnard l'occasion d'un *speech* à l'emporte-pièce, où il a cinglé d'un fouet de Némésis les dilapidateurs de la fortune publique.

On peut affirmer sûrement, a-t-il dit, et mon expérience m'autorise à affirmer, que presque tous les chevaux de fantaisie et les femmes légères de New-York sont entretenus aux frais du trésor de la ville ; et pour mettre un terme à ces abus, je me borne à vous les signaler, afin que ces hommes qui vivent de *sinécures* cherchent, s'ils le peuvent, des moyens d'existence honnêtes, ou, s'ils en sont incapables, se livrent à leur vocation naturelle, *le vol de grand chemin*, de sorte que nous puissions les envoyer à la potence ou à la prison d'Etat.

A une assemblée des Canadiens résidant à St. Louis, tenue dans la Salle de Lecture du Restaurant de la Cuisine Française, le 28 Septembre 1871, il a été résolu et adopté :—

1°. Que les Canadiens de St. Louis ont appris avec la plus profonde douleur le décès de feu l'Honorable Louis Joseph Papineau.

2°. Que par le décès de ce grand patriote, sa famille et le pays ont fait une perte impossible à réparer.

3°. Qu'en respect pour sa mémoire les membres de cette assemblée portent deuil pendant un mois.

4°. Que le Secrétaire de cette assemblée transmette copie de ces résolutions à la famille de l'Honorable défunt, ainsi qu'aux journaux *Le Pays* et *L'Opinion Publique* pour publication.

A. L. LACROIX, Président.
J. O. BOURRET, Secrétaire.

CHICAGO EN CENDRES.

Au moment où nous mettons sous presse les dépêches apportent le triste récit de la destruction de Chicago par le feu. Cette ville remarquable, dont les progrès rapides ont fait l'étonnement du monde, n'est plus qu'un monceau de ruines. Il y a là en ce moment une population de 250,000 âmes sans abri, sans pain, complètement ruinée. Un grand nombre de personnes ont perdu la vie.

LES CHUTES DE LA RIVIERE VALAINS.

Le Valain est une rivière considérable qui s'unit au Saguenay, un peu au bas du Caribou. Les chutes, trois en nombre, sont à une distance d'une demi-lieue du point d'union avec le Saguenay, leur hauteur est de 80 à 100 pieds. La truite saumonée abonde dans la rivière. Les bords sont escarpés,—très-pittoresques.

LES CHUTES "ECONOMY," NOUVELLE-ÉCOSSE.

Ces chutes sont peu connues, même dans la Nouvelle-Ecosse. Elles sont situées à cinq milles du village "Economy," dans le comté de Colchester. Leur hauteur est à peu près de 95 pieds.

LES CHUTES KAKABEKA.

Les chutes Kakabeka font partie de la série de chutes qui furent franchies par les volontaires de l'expédition de la Rivière-Rouge. Elles sont à 40 milles de l'embouchure du Kaministiquia. L'illustration est d'après une esquisse par un volontaire de l'expédition.

LE LION DU JARDIN ZOOLOGIQUE A BERLIN.

Le jardin zoologique de Berlin est le plus ancien en Allemagne. Il y a vingt-un ans, il n'existait que deux de ces jardins dans le pays, celui de Berlin et celui de Schoenbrunn, qui contenait une collection bien moins importante que celle de la capitale.

Le lion, dont l'illustration est prise de la *Gartenlaube*, est une bête superbe, le don d'un conseiller d'Etat.

NOUVELLES DIVERSES.

On croit que la session prochaine du parlement local s'ouvrira dans la première semaine de novembre.

Le *Métis* dit que le but du voyage de Mgr. Taché est d'assister au Concile provincial qui doit se tenir prochainement à Québec.

On dit que le Dr. J. C. Taché va être relevé d'une partie de ses fonctions et placé à la tête du département des Statistiques, tandis que le département de l'Émigration serait confié à M. Provancher, dont la nomination à ce poste important serait bien vue de tout le monde.

Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

"Il est rumeur que M. le juge Polette serait nommé prochainement juge de la cour d'appel. Cette rumeur nous paraît d'autant plus vraisemblable que notre honorable juge a une haute réputation de science et d'esprit de travail."

Vendredi soir, Sir Hugh Allan, l'Hon. Juge Loranger, sa dame et sa belle-mère, M. Louis Laframboise, M. Sévère Rivard, conseiller de ville, et M. Alphonse Desjardins, avocat, ont pris le bateau pour Québec, où ils doivent prendre le *Norian* à destination d'Angleterre. Nous souhaitons à nos distingués compatriotes un heureux voyage et un prompt retour.

ADMISSION.—Nous apprenons que Léonidas Praxède Bernard a été admis à la pratique du Notariat, à une assemblée de la Chambre Provinciale des Notaires tenue à Montréal le 4 du courant.

RETRAITE.—M. Camyré a abandonné la propriété du *Courrier de Beauharnois*. MM. Branchaud et Baker sont maintenant les propriétaires de ce journal. M. Branchaud le rédigera.

Voilà encore un journal qui s'élève et s'améliore. Il passe entre les mains d'hommes capables qui ne manqueront pas d'en faire un journal sérieux et honorable.

MALADIE.—Dans les campagnes qui avoisinent Québec, une certaine maladie, qu'on ne connaît pas, visite les foyers et jette les pleurs et le deuil dans les familles.

Une cultivateur de Charlesbourg a perdu dans le cours d'une semaine deux filles âgées de 10 à 12 ans et un jeune enfant de quatre ans.

Dans le faubourg St. Roch, cette maladie vient de commencer ses ravages. C'est à la jeunesse surtout qu'elle en veut. Un pauvre père de ce faubourg a perdu dans l'espace de trois jours deux de ses enfants.

Cette maladie se réfugie dans la gorge de ses victimes. Au dire des témoins, ces derniers souffrent atrocement et meurent comme égorgés.—*C. du Canada*.

On lit dans le Prospectus de l'*Echo de la Session* :

A une réunion des membres de l'opposition, tenue à Montréal la semaine dernière, on a résolu d'offrir, dit-on, le titre de chef de l'opposition à l'hon. M. Holton. Dans le cas où celui-ci refuserait, M. Joly ou M. Fournier sera nommé.

Les sommes versées par souscriptions pour offrir un témoignage d'estime à Sir John A. Macdonald s'élèvent à \$64,000 qu'on a placées à la banque à six par cent. Il y a encore beaucoup d'argent à rentrer.

TROUVÉ.—Hier, sur la rue St. Antoine, DEUX DOCUMENTS IMPORTANTS que l'on peut obtenir en s'adressant à nos ateliers de la rue St. Antoine.

9 Octobre 1871.

M. MARSHALL EN CANADA.

M. Marshall, jeune Anglais de distinction, se trouvait à Québec, au mois de juillet 1870, voyageant pour s'instruire, et peut-être aussi pour se distraire des ennuis d'une grande fortune. Il allait capricieusement devant lui, sans but déterminé, ou vivant sa vie à tous les vents, un jour faisant un pas de cent lieues, un autre jour, recueillant, de maison en maison, des esquisses piquantes de mœurs. Il visite les villages de la Jeune-Lorette, de Charlesbourg, de Beauport, et se rend à la chute Montmorency, en compagnie de l'hon. M. Chauveau. Vous voyez qu'il mérite déjà un bont point pour le choix de ses *ciceroni*. M. l'abbé Laverdière met son yacht, l'*Emerillon*, à sa disposition, et s'embarque avec lui et l'abbé Brunet. Ils vont glaner, sur la côte Beaupré, à Saint-Joachim, Ste-Anne et Château-Richer, les vieux souvenirs historiques dont elle est semée.

Vous le verrez, tout à l'heure, s'enfoncer dans les profondeurs du territoire de Muskoka, que les ministres d'Ontario viennent d'ouvrir à la colonisation. A quelques jours de là, il repose sous la tente, au milieu des déserts du Nord-Ouest. Il est en route pour le Fort Garry. Le temps de présenter ses hommages à Mgr. Taché et de crayonner un portrait grotesque de Riel, le *petit Napoléon* du Nord-Ouest, et le voilà déjà reparti. Il retourne en Angleterre par le chemin des écoliers, par l'Océanie et l'Asie. Quelques mois lui ont suffi pour faire le tour du globe.

M. Marshall voyage vite et il écrit de même. Moins d'un an après son passage ici, il nous envoie le récit de ses impressions de voyage dans un livre de 331 pages.

Conteur charmant, l'anecdote vive, enjouée, pleine de sel et d'agrément, lui perle à chaque instant sur les lèvres. S'agit-il d'une peinture de mœurs, d'une description de paysage ou de quelque grande merveille de la nature, sa plume court aussi facile sur le papier, et le crayon le mieux exercé ne produirait pas d'images plus frappantes de ressemblance. Il parle du désert presque aussi bien que Château-Richer. Cette mer de verdure ondulante à la brise, l'incendie qui court à l'horizon comme un coursier sanglant avec crinière de flamme ; les aurores boréales, qui dressent sur ces vastes régions comme une tente suspendue au plus haut du firmament ; le silence harmonieux de la nuit dans la solitude, qu'il écoute et comprend en poète ; le réveil, le départ, le roulement des wagons, le portrait des conducteurs, tout est rendu au parfait.

Tout curieux qu'il soit des grands spectacles de la nature, il ne laisse pas pour cela d'observer les hommes, d'étudier les groupes et de juger les peuples. On le surprend au Château-Richer, admirant l'exquise propreté des maisons, l'industrie de nos cultivateurs et leur généreuse hospitalité.

"Les maisons, à l'intérieur, (je cite) sont propres, bien tenues, garnies de meubles confortables et souvent d'une certaine élégance. En y entrant, on aperçoit quelquefois la vieille grand-mère, le regard terne et abattu, mais les mains encore actives, assise en face d'un rouet, murmurant, tandis que la fermière travaille à l'antique mais si utile métier à tisser. Le peuple se montre fier des étoffes de fabrication domestique, et il vante sa supériorité sur les draps manufacturés.

"Un jour que je causais familièrement au milieu d'une de ces familles, une jeune brunette, aux yeux vifs, s'adressant à moi :

"—Monsieur désirerait-il voir comment on travaille au métier ?

"—Mais je crains que mademoiselle se soit fait mal à la main.

"—Ce n'est rien, répondit gaiement la jeune fille, en déroulant de sa main blessée une longue pièce de toile.

"Elle me permit de l'aider dans son travail délicat, puis elle s'assit au métier et fit manœuvrer la navette d'une main à l'autre avec une étonnante rapidité.

"—Comme vous travaillez vite ! m'écriai-je.

"—Ah ! oui, je n'aime pas la lenteur. Et à part cela, j'ai tant à faire, voyez-vous.

"—Mais, mademoiselle, pourquoi cela ?

"—C'est que j'ai douze frères et sœurs, qui ont tous besoin d'habits et de robes. Et puis, j'aime bien à vendre une pièce de temps à autre.

"De fait, la production canadienne la plus considérable est bien celle des enfants. Le voyageur en rencontre un nombre étonnant, fourmillant sur sa route. Il n'est pas rare de voir des familles de douze, quatorze et seize enfants. Celles qui n'en comptent que neuf sont considérées comme au-dessous du chiffre moyen et relativement petites."

On ne peut dire d'une façon plus simple et plus vraie. Si tous les voyageurs savaient parler ainsi de nous, il y aurait longtemps que nous serions mieux et plus avantageusement connus en Europe. Malheureusement, tous n'apprécient pas également bien nos mœurs, notre douce simplicité et notre goût pour le travail. On se souvient sans doute encore du che-

valier de Hauranne, qui s'avisait de faire une moue dédaigneuse à notre généreuse hospitalité. Mal lui en prit, car M. Chauveau lui sangla une volée de bois vert comme de sa vie il n'en avait reçu. Cette fine critique a dû lui tirer tout le mauvais sang qu'il avait pu faire parmi nous.

Je n'avais jamais vu Sainte-Anne, ou la bonne Sainte-Anne, avant d'avoir parcouru le livre de M. Marshall. Un doute quelle peu malicieux, qu'il glisse dans sa description de la vieille église, avait piqué ma curiosité. Je m'y rendis pour m'assurer par moi-même s'il est bien vrai, comme il l'insinue, que toutes les béquilles suspendues en ex-voto, aux murs de la chapelle, sont toutes neuves et toutes de forme semblable.

M. Drolet, l'aimable curé de Saint-Michel, faisait un pèlerinage de paroisse à la bonne Sainte-Anne. Je profite de l'occasion et me voilà le bâton du pèlerin à la main. Nous sommes à peu près deux cents, à bord du bateau l'*Euyéné*. La brume couvre au loin le fleuve; une légère brise, qui s'élève du nord-est, ne nous annonce rien de bon.

Va-t-il pleuvoir? Pleuvra-t-il? Croyez-vous que nous ayons de la pluie? On n'entend que cette question de toutes parts. Tous les nez sont pointés au firmament, tous les yeux fixent un point blaïard du ciel, derrière lequel on soupçonne la puissance du soleil. Nous prenons des passagers à Saint-Jean de l'île d'Orléans. Un instant l'inquiétude augmente, la brise fraîchit, la brume nous enveloppe plus épaisse, mais l'instant d'après, comme nous allons tourner le bout de l'île, une échappée de soleil couvre tout à coup le sommet des montagnes de Saint-Joachim et de Sainte-Anne. Hourrah pour le soleil, la journée est à nous!

Peu à peu la brume se dissipe, le fleuve se dégage de ses voiles gris, qui se dispersent déchirés en lambeaux. Nous distinguons, sur les bords, des essaims de faucheurs et de fanaises, et lorsque nous touchons le quai de Sainte-Anne, le ciel s'ouvre à deux battants pour laisser arriver le soleil jusqu'à nous.

Ils appellent cela un quai, eux! il faut qu'ils ne soient pas bien difficiles. Ils n'auraient pas, du reste, grande raison de l'être, puisque c'est le premier qu'ils aient encore eu. La plateforme est ferme et assez bien disposée, mais la passerelle est impraticable et d'une longueur qui ne finit plus. Encore, si elle arrivait jusqu'à terre, mais elle nous laisse à mi-chemin et radicalement le bec à l'eau. Comment traverser ces quatre arpents de vase couverts d'ajoncs qui nous séparent de terre? A dos d'hommes, mesdames et messieurs. Va pour les messieurs, mais pour les dames, c'est différent. Le cas est délicat, surtout lorsque l'on fait un pèlerinage. Plus d'une allait hésiter, plus d'une allait refuser, lorsqu'une grande charrette, arrivée à point, vint trancher la difficulté et dissiper les scrupules.

On se rend à l'église, où, les confessions entendues, la messe chantée, la dévotion des pèlerins est satisfaite.

Pour moi, rien de plus pressé que d'aller examiner les béquilles, objets innocents du sarcasme de M. Marshall. Il y a là, à gauche du chœur, suspendu au mur, un paquet de dix à douze béquilles, toutes démontées et toutes usées et émoussées par l'usage. On ne les a pas choisies, on les a prises, au hasard, entre mille dont l'église était encombrée, et qu'un beau jour, on a jetées au feu.

Sans doute, M. Laverdière, qui accompagnait ici M. Marshall, n'aura pas oublié de lui mentionner le fait de cet auto-da-fé d'un nouveau genre, de lui expliquer que les béquilles préservées sont là plutôt comme un symbole que comme une preuve de la puissance thaumaturgique de la bonne mère de Marie. Des preuves? qu'en avons-nous besoin, lorsque tous les jours, nous voyons au milieu de nous les boiteux redressés, les aveugles voyant, les sourds entendant, les paralytiques marchant, pour avoir fait des vœux à la bonne Sainte-Anne? Les registres des miracles opérés en cet endroit formeraient des volumes. Quelques jours seulement avant notre pèlerinage, un condonier aveugle, venu de St. Luc de Rimouski, s'y rendait, de Québec, à pied; un enfant le conduisait par la main. Il entre dans l'église, y prie longuement, puis communie. Il sort, et pour la première fois depuis six mois, la lumière du soleil lui apparaît. Depuis ce jour, sa vue est devenue aussi bonne que jamais, il s'est remis à son métier et nourrit sa famille du produit de son travail. Qu'avons-nous besoin de preuves, lorsque des milliers d'hommes intelligents sont les témoins de ces merveilles et qu'ils en attestent l'existence? Avec un peu de raison et de sens commun, on laisse tomber ses préjugés et ses doutes devant la foi de tout un peuple, et si l'on ne croit pas soi-même à une intervention sérieuse, au moins on se garde bien de nier les faits que des hommes consciencieux, des esprits droits, font remonter jusque-là.

MM. Laverdière et Brunet méritaient plus d'égards de la part de M. Marshall, qu'ils ont traité avec la plus grande délicate et la plus exquise générosité. Il est, du reste, de principe chez les voyageurs de respecter les croyances religieuses des peuples qu'ils ont visités. Pour le piquant que peut avoir un coup de plume de ce genre, aux yeux de lecteurs protestants, l'auteur a peut-être sacrifié de nobles sympathies, que son caractère égal, son humeur enjouée et son esprit d'élite lui avaient gagnés parmi nous.

M. Marshall décrit les Sept-Chutes que je n'ai pas vues; mais en revanche, je suis allé voir la chute Sainte-Anne, qui a bien sa valeur elle aussi. On m'a désigné un endroit, à la gueule même du gouffre, où l'Hon. M. Cauchon a sauté la rivière d'un bond. En soi, la distance n'est pas extraordinaire; mais le pied lui eût-il glissé?... La! la! Ouf! une chute de deux cents pieds de hauteur!

Mais Paiguillon est retiré de la plaie, oublions, et suivons derechef le galant et aimable touriste, dans sa course à travers le territoire du Dominion.

Il quitte la Province de Québec en rappelant le mot heureux de Sir George-Etienne Cartier, en réponse à une dame anglaise qui lui demandait ce que c'est qu'un Canadien-Français:

—Madame, lui répondit le spirituel baronnet, c'est un Anglais qui parle français.

M. Marshall pense de même de nous, et de sa part, c'est grand compliment nous faire; car pour lui, les Anglais sont le premier peuple du monde.

On demandait, un jour, à un Anglais pur sang, Anglais jusque dans le bout des ongles, chez quelle nation il aurait préféré naître, s'il en eût eu le choix.

—Chez les Anglais, Monsieur.

—Très bien! mais si vous n'étiez pas Anglais?

—Si je n'étais pas Anglais, eh bien! je voudrais l'être.

M. Marshall serait prêt à faire la même réponse, et certes! je ne puis que l'en féliciter.

Tous les ministres d'Ontario, l'Hon. Sandfield Macdonald en tête, ont résolu de faire un pique-nique politique au territoire de Muskoka. M. Marshall se trouve être de la partie.

Les voilà en pleine forêt, au milieu des pionniers écossais et autres travaillant au défrichement. Chacun d'eux prend la bache à son tour, mais M. Sandfield seul sait mériter les suffrages des défricheurs par sa façon de manier cet instrument. Tous le proclament *an old hand*, une main exercée. La chronique ne rapporte-t-elle pas, de fait, que M. le Premier d'Ontario aurait été, comme Lincoln, bûcheron ou autre chose de ce genre, avant d'ouvrir un bureau d'avocat à Cornwall? J'avais quelque part dans la mémoire une note à ce sujet, mais elle se sera perdue ou usée au contact de bien d'autres. Ce que je sais bien toutefois, c'est que M. Sandfield a fait sa fortune lui-même, et que s'il est devenu le premier homme de sa Province, il ne le doit qu'à son indomptable énergie et à sa rare habilité. Caractère affable s'il en est, il cause avec les rudes travailleurs, ses compatriotes, tantôt en gaélic, tantôt en anglais.

«Allons! dit-il, j'espère que tous ceux qui sont ici ne négligent pas leur religion? Vous lisez les Saintes-Ecritures, n'est-ce pas?»

«Certainement, lui répondit l'un des interlocuteurs, je lis les Saintes-Ecritures et le *Globe*»

LE TERRITOIRE DE MUSKOKA.

Je traduis maintenant quelques pages de l'auteur, auxquelles nombre des lecteurs de l'*Opinion Publique* ne manqueront pas de trouver un grand intérêt.

Dans le district de Muskoka, la proportion des terres propres à la culture est d'environ cinquante pour cent. En quelques endroits, cette proportion s'élève à soixante et soixante-dix pour cent. Les colons écossais nous disent que les cantons les plus rocheux ne sont pas pires que les terrains qu'ils occupaient dans les vieux pays d'où ils viennent: et du moment qu'ils peuvent cultiver la moitié de leur terre, ils en ont tout autant qu'il leur en faut. L'autre moitié restant en bois debout, fournira les matériaux nécessaires pour la construction des dépendances, granges et clôtures et l'important article du combustible. Dans les parties les plus sauvages, les roches sont entourées d'herbes abondantes propres à la pâture des bestiaux. Les colons, au printemps, envoient leurs bêtes à cornes dans les bois, et l'automne venu ils les retrouvent en excellent état. Souvent, nous avons rencontré de ces troupeaux errants marqués et munis de clochettes, et toujours ils nous ont paru gras et bien portants.

En remontant vers la baie Georgienne nous entrâmes dans la demeure de plusieurs colons. Partout nous avons trouvé du courage et de l'énergie. Ils mènent une vie dure et laborieuse et relativement solitaire, mais tous, en apparence, ont fini par s'y habituer. Ils se connaissent tous et s'entraident dans l'occasion.

Telle est la marche du progrès dans toute l'étendue du Canada. Un homme industrieux et intelligent ne peut manquer de s'y créer une position indépendante, pour lui et sa famille.

Toutefois, les sacrifices et les misères ne lui feront pas défaut. Un fermier, à l'aide aujourd'hui, me racontait qu'il s'est vu enneigé avec sa famille et réduit à manger de la farine d'orge assaisonnée de peaux de rat-musqué. Un autre propriétaire dont la ferme est maintenant entourée de villas, me racontait plaisamment comment, un jour, en revenant du marché et portant un grand poëlon, il fut surpris par la nuit et après avoir pendant plusieurs heures cherché sa cabane sur sa propre terre, sans pouvoir la trouver, ils s'étaient couchés sur la terre nue avec son poëlon sur la tête pour tout abri. Il me disait que, souvent, il avait passé des semaines dans son défrichement sans voir une seule créature humaine, et qu'à la fin il s'était marié uniquement par crainte de devenir sourd et muet. La vieille dame qui avait ainsi sauvé son mari d'une double infirmité, ajoutait que, lors de son mariage, elle allait au marché dans un baril en guise de voiture.

«Ça allait tout aussi bien qu'un sleigh, disait-elle; mais ma fille ne voudrait pas en faire autant, j'en suis sûre.»

«J'aurais peur de rouler à bas, maman,» répondit la jeune fille.

«Et quel mal y aurait-il? On n'a que le trouble de remonter en place, répliqua maussadement la vieille dame. Mais les filles d'aujourd'hui s'imaginent qu'elles sont des grandes dames.»

J'avouerai, ajoute l'auteur, que je ne pensais pas autrement de la belle jeune fille rougissante, assise en face de moi.

En certains endroits, il est très-difficile de procurer aux enfants une instruction convenable. Cependant, les colons, en général, reconnaissent la valeur de l'éducation, et la construction d'une maison d'école est l'objet de la première entreprise publique, dans chaque nouvel établissement. Le département de l'instruction publique, animé du désir de répandre l'instruction dans les nouveaux cantons, contribue pour une bonne part aux dépenses annuelles. Le dimanche, la maison d'école sert de temple aux différentes dénominations religieuses.

A Port Carling, petit groupe de cabanes, situé sur la rivière Muskoka, nous trouvâmes une école de 22 enfants, juchés au-dessus de la boutique d'un marchand. Plusieurs des enfants étaient sans coiffure, d'autres nu-pied, mais tous avaient l'air d'être en bonne santé et fort intelligents.

Il n'y a pas le moindre doute que des dizaines de mille de nos rudes travailleurs européens auraient tout à gagner en venant s'établir sur ces terres, données gratuitement. J'ai pu me convaincre que les nouveaux arrivés d'Europe réussissent aussi bien que les colons canadiens. Avec de la santé, de la force et des moyens de travailler, nul n'a rien à craindre et tout à espérer en se rendant à ces établissements.

Les octrois du gouvernement sont distribués d'une manière bien simple. On accorde cent acres de terre à tout individu non marié, avec la liberté d'en acheter une égale étendue au prix nominal d'un écu l'acre, deux cents acres à tout père de famille, et cent acres en sus à chacun de ses enfants, garçons et filles, âgés de plus de dix-huit ans. Il a également le droit d'acheter une certaine quantité de terrains, au prix d'un écu l'acre. La terre est absolument libre de toute charge, mais toujours soumise cependant à la condition de l'accomplissement des «règles d'établissement» qui consistent dans le défrichement de 15 acres par cent, et dans la construction d'une demeure habitable, sur la propriété. Ces conditions une fois remplies—et, comme on le voit, elles sont peu onéreuses—le colon reçoit une patente établissant ses droits sur la propriété. Alors seulement, il a le droit de la vendre et d'en disposer comme bon lui semble.

Ces règlements ont été passés dans le but d'attirer des colons de bonne foi et d'empêcher la spéculation sur l'achat des terres et l'exploitation des bois de construction.

Les terrains d'octrois gratuits sont absolument partout inépuisables. Vingt cantons sont ouverts aux colons dans le territoire de Muskoka, et on prépare l'arpentage de plusieurs autres.

Toute cette vaste région, qui s'étend vers le nord jusqu'au lac Nepissing, sera bientôt arpentée.

Neuf cantons dans le comté de Victoria, et quatre dans Peterborough Nord, sont prêts à recevoir des établissements.

Tous ces cantons sont situés dans Ontario, mais il y a également, dans la Province de Québec, de vastes étendues de terre qui n'attendent que l'industrie du colon.

Dans ces deux Provinces, le gouvernement fait tracer et ouvrir de nouveaux chemins. Des Compagnies de chemins de fer, spéculant sur le développement de ces régions nouvelles, y font construire aussi des chemins à lisses.

Puis, à l'ouest du lac Supérieur s'étendent de vastes étendues de grasses prairies et de terres boisées, où apparaîtront bientôt de florissantes populations.

(A continuer.)

Le capitaine McLellan, du steamer *Britanni*, vient de trouver en mer une mort inopinée, qui laissera de profonds regrets aux nombreux amis du défunt. Le 22 septembre, vers cinq heures du soir, beaucoup de passagers du *Britanni* étaient sur le pont, bien que la mer fût très-mauvaise. Tout à coup, le navire fit une embardée qui faillit précipiter plusieurs personnes à l'eau, entre autres une dame, au secours de laquelle le capitaine McLellan s'élança immédiatement. Mais, dans ses efforts pour la retenir, il fut lui-même jeté par-dessus bord et aussitôt englouti. Le *Britanni* fut arrêté, les embarcations mises à l'eau, des bouées de sauvetage lancées à l'endroit où le capitaine avait disparu; mais tout fut inutile. Le steamer dut poursuivre sa route, abandonnant aux flots le corps du brave officier.

Le *Charles Hurd* était parti, au commencement de la semaine dernière, de Chicago pour Buffalo, avec un chargement de maïs. Jeudi et vendredi, le vent se mit à souffler violemment, dans une direction dangereuse pour les navires qui se trouvaient, comme le *Charles Hurd*, dans le voisinage des rives redoutées des Manitous. Pendant la nuit de vendredi, la tempête redoubla de fureur, et le navire fut irrésistiblement entraîné dans les parages périlleux d'où le capitaine n'avait pu le tenir éloigné pendant le jour qu'au prix d'efforts surhumains. Une voie d'eau se déclara. L'équipage se mit aux pompes, mais fut promptement découragé par la découverte que le niveau de l'eau allait progresser avec une rapidité alarmante. On essaya de mettre la chaloupe à la mer; en un instant elle fut mise en pièces par les vagues. Tout espoir, dès lors, était perdu, et l'équipage se résigna passivement à une mort inévitable. Moins d'une demi-heure après, le *Charles Hurd* sombrait, engloutissant avec lui la femme, l'enfant et le frère du capitaine, et neuf matelots.

Le capitaine M. Harrison, en se débattant au milieu des flots, rencontra un espar provenant du navire naufragé, et s'y cramponna avec l'énergie du désespoir. Il resta ainsi toute la nuit, ballotté par les vagues. Au point du jour, il était presque épuisé, mais la vue du South Manitou, à quelques milles de distance, lui donna de nouvelles forces. Dans le courant de la journée, le vent changea de direction et poussa le capitaine Harrison sur le rivage du South Manitou, où des insulaires le découvrirent peu après, privé de connaissance. Il a été transporté au North Manitou, et son état inspire encore de grandes inquiétudes. Le corps de sa femme a été rejeté, dimanche, sur la rive. La mer a gardé les cadavres des autres victimes.

Nous parlions sur un de nos derniers numéros d'un jeune homme du nom de Massicotte de la paroisse de St. Médard de Warwick, qui est doué d'une grande force. Aujourd'hui nous tenons d'une personne bien renseignée qu'il n'est pas seulement un fort à dents, mais encore un fort à bras capable de défier de bons hommes. Le fait suivant qu'on nous a raconté en est une preuve convaincante.

On était à lever l'automne dernier une bâtisse dans la paroisse de St. Eusèbe de Stanford. Sur le chantier se trouvaient trois pièces de pruche de 25 pieds de longueur, 14 pouces de blanc et 6 pouces d'épaisseur, placées l'une sur l'autre. Comme on était en train de s'amuser, ce qui n'est pas rare dans de semblables circonstances, quelqu'un proposa de soulever ces trois pièces à la fois, mais nenni, le plus fort n'y put rien. Un seul de la réunion n'avait pas mis la main au fardeau, mais avait mesuré en lui-même sa pesanteur en même temps que ses forces personnelles, c'était notre jeune Hercule. A la grande surprise de toutes les personnes présentes, il se fait fort non-seulement de soulever les trois pièces réunies mais d'y ajouter un homme sur celle des extrémités qu'il prétendait remuer.

La proposition est acceptée, un gros garçon de 120 livres est à son poste, et non seulement M. Massicotte enlève tout, mais par trois fois il lève son pesant fardeau et le fait toucher à terre à chaque fois.

C'est bien là ce que l'on peut appeler un homme fort et cependant il n'a encore, comme on l'a dit, que 18 ans.

Nous conseillons à ce jeune homme de ménager ces forces, car il pourrait arriver qu'en abusant, il les perdrait.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

MARIAGE.

En cette ville, le 9 du courant, à l'Eglise Paroissiale, par le Révd. Alex. Deschamps, S.S., Stanislas Côté, Ecr., du Bureau de l'*Opinion Publique* et du *Canadian Illustrated News*, à Belle-Isle, Joséphine Larivière, troisième fille de Louis Larivière, Ecr., aussi de Montréal.

DÈCES.

En cette ville, le 2 du courant, à l'âge de 21 mois, Joseph Jules, fils de M. Octave Tourangeau, typographe.

MARCHE DE LA SEMAINE DERNIÈRE.

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs.....	\$ 7 à 8
Bœuf, 2me qualité.....	5 à 6
Vaches à lait.....	20 à 25
Vaches extra.....	25 à 55
Veaux, 1re qualité.....	10 à 12
Veaux, 2me qualité.....	8 à 10
Veaux, 3me qualité.....	3 à 6
Moutons, 1re qualité.....	6 à 8
Moutons, 2me qualité.....	3 à 6
Agneaux, 1re qualité.....	3 à 4
Agneaux, 2me qualité.....	2 à 3
Cochons, 1re qualité.....	7 à 10
Cochons, 2me qualité.....	4 à 6
Foin, 1er qualité, par 100 bottes.....	12 à 14
Foin, 2me qualité.....	10 à 12
Paille, 1re qualité.....	7 à 8
Paille, 2me qualité.....	6 à 7

Enregistré en conformité de l'Acte pour protéger les droits d'auteurs, de 1866.

L'INTENDANT BIGOT.

PAR JOSEPH MARMETTE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE VII.—Suite.

Berthe lui avait retiré ses mains et sanglotait entre ses doigts blancs qui cachaient à moitié son visage.

—Mais qu'allons-nous donc devenir, seules ici ? dit-elle au milieu de ses larmes. Pourquoi ne pas nous amener avec vous ?

—L'état de faiblesse dans lequel vous êtes encore, ma chère Berthe, rend la chose impraticable. Il me va falloir endurer bien des fatigues avant de rejoindre l'armée.

—Et affronter bien des périls, Raoul. S'il allait vous arriver malheur ! Mon Dieu !

—Écoutez, Berthe, il me semble que le ciel doit être lassé de nous éprouver par la souffrance et que ce sacrifice est le dernier qu'il nous demande. Je crois aux pressentiments, et tout me dit, cette fois, que nous nous reverrons bientôt, et pour ne plus nous séparer.

Mlle de Rochebrune écarta ses jolis doigts de devant son visage et essaya de sourire.

Mais soudain, la pensée d'un nouveau malheur venant l'obséder encore, son front se rembrunit et d'une voix tremblante elle s'écria :

—Qui donc en votre absence, Raoul, me défendra contre les horribles obsessions de cet homme, vous savez qui ?

—Bigot ! Rassurez-vous, Berthe ; il est rendu à Jacques-Cartier avec l'armée. Si, cependant, il avait laissé des instructions à ses gens pour vous molester en mon absence, vous seriez vaillamment défendue par un brave milicien qu'une jambe de bois dispense de service actif et qui a cependant encore assez bon bras et bon œil pour vous protéger contre toute la valetaille de l'intendant. Cet homme, qui m'est tout dévoué, se tiendra continuellement armé dans l'antichambre, à côté d'ici. On lui va dresser un lit, et il devra veiller sur vous, nuit et jour, comme sur la prunelle de son œil.

Quant à Bigot lui-même, je l'observerai de près au camp, et je suis assez dans les bonnes grâces de mon commandant, M. de la Roche-Beaucourt, pour être chargé d'une mission quelconque afin de suivre Bigot s'il vient jusqu'ici.

—Mais que deviendrons-nous, Raoul, si la ville vient à être prise d'assaut ?

—C'est impossible, ma chère Berthe. Québec ne peut plus tenir et capitulerait plutôt sans combat ; son petit nombre de défenseurs, le manque de vivres et de munitions rendent toute résistance inutile si la ville n'est pas immédiatement secourue. Une capitulation honorable mettrait les habitants à l'abri de toute injure de la part des assiégeants. Mais je suis convaincu que M. de Lévis va venir sous peu de jours, avec l'armée, à la rescousse de la capitale. Maintenant, quant à ce qui est des vivres, j'avais eu soin d'en pourvoir ma demeure avant le siège. Vous trouverez des provisions de toutes sortes dans ma cave pour au moins deux mois. Seulement, vous voudrez bien excuser le peu de variété dans les mets que vous fournissent les provisions d'un pauvre assiégé. Comme vous avez tout perdu, Mlle de Longpré et vous, dans l'incendie qui a dévoré votre maison, et que désormais nous ne devons plus faire qu'une seule et même famille, vous trouverez dans mon secrétaire quelques milliers de francs qui vous aideront à subsister, si mon absence se prolonge plus longtemps que je ne le désire. Enfin, quand je serai de retour, nous ferons reconstruire, si vous le désirez, votre maison des remparts.

En ce disant avec un sourire, Raoul écarta doucement les petites mains qui lui cachaient la figure de sa fiancée, et l'embrassa tendrement sur le front en murmurant à son oreille :

—Allons, sèche bien vite ces méchantes grossières larmes, ou je vais les boire, là, sur tes beaux yeux.

Assise à l'écart, Mlle de Longpré se gardait bien de troubler le délicieux babillage de deux pauvres amants et souriait silencieusement à leur bonheur.

La noble jeune fille habituée depuis longtemps aux grands sacrifices dont son père lui avait donné un si héroïque exemple, ne proféra plus aucune plainte.

Le reste de la soirée s'écoula comme un éclair.

Sur les dix heures, Raoul se leva, pressa sa fiancée sur son cœur et sortit en se demandant avec angoisse s'ils se reverraient jamais.

Une heure après, il parvenait à s'échapper avec Lavigueur et galoppait, avec un nouveau cheval, sur la route de Charlesbourg pour gagner Jacques-Cartier en passant par Lorette afin d'éviter les ennemis.

Deux jours plus tard, M. de Ramsay rendait Québec aux Anglais.

S'il avait attendu seulement deux journées encore, la ville était secourue par M. de Lévis qui était descendu de Montréal en toute hâte, et avait rejoint l'armée campée à Jacques-Cartier.

Mais le mal était sans remède, pour le moment du moins, et il fit aussitôt commencer un fort sur la droite de la rivière Jacques-Cartier, afin d'en défendre le passage à l'armée anglaise, si elle tentait de marcher sur Montréal.

La saison était cependant avancée, et l'hiver approchait rapidement, ce qui allait mettre fin à la campagne. Il fallait donc bientôt songer à faire rentrer les troupes dans leurs quartiers d'hiver. On permit aux Canadiens de regagner, à la fin d'octobre, leurs foyers dévastés ; quant aux troupes, elles se retirèrent sur Trois-Rivières et Montréal, vers le milieu de novembre. M. Dumas, major-général des troupes de la marine, restait avec six cents hommes pour garder le fort de la rivière Jacques-Cartier.

M. de Lévis rejoignit alors le gouverneur, Vaudreuil, à Montréal, où le siège du gouvernement avait été transporté après les désastres du treize septembre.

Les Anglais ne désirant point pousser plus loin leurs succès cette année-là, et se tenant cois à Québec qu'ils s'occupèrent à fortifier durant la mauvaise saison, l'hiver s'écoula sans qu'aucun engagement sérieux prit place entre les deux partis. Il y eut bien, de ci et de là, quelques escarmouches que les généraux permirent à de petits détachements d'engager. Mais c'était plutôt pour tenir, des deux côtés, le soldat en haleine qu'en vue d'amener une action décisive.

Le général Lévis s'était hâté d'envoyer en France, après la chute de Québec, le commandant d'artillerie, M. Le Mercier, afin de demander des secours. Mais la France était trop éloignée pour entendre les cris de détresse de ses enfants, ou plutôt elle fermait les oreilles aux plaintes de leur agonie.

De sorte qu'au retour du printemps, nous nous trouvions encore dans une plus grande pénurie de troupes, d'approvisionnements et de munitions, que l'année précédente.

Il était, pour le moins, téméraire d'oser continuer la lutte. Pourtant M. de Lévis, aidé par la bravoure des troupes françaises et le sublime dévouement des Canadiens, qui ne se pouvaient décider à se séparer de cette cruelle mère-patrie qui tournait le dos à ses enfants, afin de ne les voir pas expirer pour elle, M. de Lévis voulut tenter un suprême effort pour reprendre Québec.

L'hiver était à peine fini, et le fleuve charriait encore d'épais glaçons, que, le 20 avril 1760, les glorieux restes de la milice et de l'armée s'ébranlèrent de nouveau pour la victoire ou la mort.

C'est à peine si cette armée chevaleresque s'élevait à sept mille combattants, dont trois mille cinq cents hommes de troupes, trois mille miliciens et quelques centaines de Sauvages, qui ne furent d'aucune utilité lors de la seconde bataille d'Abraham. (1)

Chacun connaît les résultats, si glorieux pour nous, de la bataille de Sainte-Foye, livrée sous les murs de Québec par nos troupes, contre celles du général anglais Murray. Sur le champ même où le combat eut lieu, s'élève un monument d'airain, couronné d'une Bellone qui porte haut la tête et regarde fièrement au loin, vers Montréal, étendant au-dessus de la plaine la couronne de laurier destinée aux vainqueurs ; car elle sait que si les ombres des Montagnards écossais sortaient de terre pour jeter au vent les cris de triomphe de la première bataille d'Abraham, les ossements blanchis des soldats canadiens et français, qui dorment à ses pieds, secoueraient aussi leur poussière pour dire à leurs vieux ennemis comment les Grenadiers anglais de Murray s'enfuirent, le 28 avril 1760, devant les bataillons triomphants de Lévis.

Obligé de se renfermer dans la ville, après sa défaite, Murray attendit patiemment les secours qu'on lui envoyait d'Angleterre : M. de Lévis, qui attaqua la ville à son tour, étant tout à fait dépourvu d'un matériel de siège.

Depuis sa victoire, Lévis interrogeait l'horizon d'un œil anxieux, pour percevoir une voile amie qui lui apportât l'espérance avec l'aide. S'il était secouru, les désastres de l'année précédente pouvaient se réparer en replantant la hampe du drapeau fleurdelisé sur le vieux roc de Québec.

Le 9 et le 15 de mai, trois frégates apparurent en vue du port. Du plus loin qu'on les entrevit, Anglais et Français sentirent battre leur cœur de crainte et d'espérance. Quand, enfin, les couleurs hissées au grand mât se purent distinguer, un long hurra d'enthousiasme s'éleva des remparts de la ville. Les trois frégates étaient anglaises.

Alors, Lévis, consterné, manquant de tout ; Lévis, qui n'était pas mort parce que les balles anglaises en avaient eu peur ; Lévis, le brave mais clairvoyant général, sentit que tout était perdu.

Il se replia sur Montréal, en disséminant dans les campagnes ses troupes qu'il ne pouvait plus tenir réunies faute de vivres. C'étaient les derniers lambeaux de notre gloire que la fatalité dispersait.

Ensuite, nous ne marchâmes que de malheurs en désastres ; tant qu'enfin, le 8 septembre 1760, Montréal, défendu seulement par 3,000

hommes et douze pièces de canons, et dépourvu de fortifications, se vit entouré par les trois corps d'armée des généraux Amherst et Murray, et du brigadier Haviland, qui disposaient de plus de 17,000 hommes et d'une artillerie considérable.

Il ne nous restait plus de vivres que pour quinze jours et de poudre que pour un combat.

M. de Vaudreuil assembla le conseil de guerre, auquel Bigot soumit un projet de capitulation. La situation était si désespérée que les officiers furent de l'avis de l'intendant, dont les plans diaboliques réussissaient enfin ; à l'exception de M. de Lévis, qui voulait se retirer dans l'île Sainte-Hélène et s'y défendre jusqu'à la mort.

M. de Vaudreuil s'opposa à cette folie sublime, et l'on capitula.

C'est ainsi que se termina cette lutte de cent cinquante ans pour la possession de la Nouvelle-France, qui tombait enfin sous la puissance de l'Angleterre par la capitulation du 8 septembre 1760.

En inscrivant ce traité, là-haut, l'ange qui tient les registres de Dieu laissa tomber une larme sur une malheureuse colonie si croyant et si dévouée à la mère-patrie. Ce céleste pleur descendit sur le front de nos pères comme la rosée d'un nouveau baptême dont la vertu sur-naturelle devait les aider, ainsi que leur postérité, à braver impunément les sentiments hostiles de races étrangères au milieu desquelles nous jetai, sans défense aucune, l'abandon de la France. Et voilà comment il se fait que nous marchons aujourd'hui la tête haute à côté des vainqueurs, qui n'ont pu réussir à arracher de notre diadème ces deux joyaux indispensables à la couronne d'un peuple, la langue et la religion de ses aïeux.

Par une fraîche et radieuse matinée du mois d'octobre 1760, un assez grand concours de commères et de flâneurs se portait à la petite église des Ursulines, qui était la seule à Québec où l'on pouvait faire l'office, les autres ayant été complètement ou en partie détruites par le bombardement. (1)

Tous les regards étaient tournés vers la grande porte, bien lente à s'ouvrir au gré des curieuses qui, le nez en l'air et le poing sur la hanche, n'en perdaient cependant pas un coup de langue.

—Est-elle belle, la chère demoiselle ! s'écriait l'une des vieilles femmes, dont l'aigre voix planait au-dessus du caquetage de ses voisines. Est-ce que vous l'avez vue quand elle est entrée dans l'église ?

—Et le marié, donc, disait une autre, a-t-il bonne mine, un peu ? Ce beau regard qu'il nous a jeté. Et cette grande épée dorée qui lui bat sur une jambe faite comme au taur !

—Quel beau petit couple ! reprenait la première, en montant encore d'un demi-ton. Et dire qu'il y aura quarante ans à la Saint-Michel que mon pauvre défunt Thomas me menait aussi à l'autel ! Jésus-Seigneur, que le temps passe vite. . . . et le bonheur aussi !

—Dites-donc, la mère, fit un boiteux qui aimait à rire, vous ne deviez pas être mal, il y a quarante ans ?

—Non, blanc-bec, je n'étais pas mal, en effet. Quand Julie Chevette sortait endimanchée de la grand'messe, entre deux rangées d'amoureux, qui attendaient à la porte une chance de la reconduire, ce n'est pas sur toi, mal bâti, qu'elle aurait jeté les yeux !

Et la vieille se redressait comme si les rides semi-séculaires que le temps avait creusés dans sa figure n'avaient pas remplacé le velouté de ses joues roses de quinze ans.

Les voisins rirent aux éclats, et le boiteux confus allait s'éloigner clopin-clopant, lorsqu'un frémissement passa sur la foule avec ce murmure unanime :

—La voilà !

Les cous ridés s'allongèrent, et pour un moment les langues s'arrêtèrent dans les bouches entrouvertes, pour ne laisser rien perdre de la scène aux yeux qui se fixaient impatients sur l'entrée de la petite église.

M. le bedeau, avec sa longue robe noire, à parements et à retroussis de couleur écarlate et sa bague d'ébène cerclée d'argent, venait d'ouvrir la grande porte pour laisser passer un cortège nuptial.

Radieux et donnant le bras à la mariée, Raoul de Beaulac marchait en tête. Les commères avaient raison. Il portait galamment son brillant costume d'officier, notre héros. Et plus d'une vieille qui sentait à sa vue remaître en elle l'ardeur de sa jeunesse, depuis maintes années envolée sur les ailes du temps, enviait le sort de la jeune femme qui, tendrement suspendue au bras de son nouvel époux, tenait baissées ses noires prunelles dont les longs cils bruns projetaient leur ombre sur ses joues colorées du plus vif incarnat.

Suivait M. de la Roche-Beaucourt qui avait accompagné Raoul à l'autel, et Lavigueur dont les galons de sergent de cavalerie couraient sur un habit tout reluisant et constataient son nouveau grade. Dans sa gratitude envers le brave homme qui l'avait adoptée mourante, par une froide nuit d'hiver, sur le seuil de l'intendance,

Berthe avait voulu que Jean Lavigueur lui servit encore une fois de père. Raoul ne s'était certes pas refusé à cette délicate attention. Aussi, Lavigueur ne se sentait-il pas d'orgueil et de joie ; et sa femme qui avait assisté à la cérémonie dans un coin de la chapelle, avait pleuré de bonheur, tout le temps qu'avait duré la messe nuptiale, en contemplant tour à tour la belle mariée, sa fille d'adoption, et Jean, son époux, si vaillant dans son bel uniforme et dans sa dignité.

Après avoir quitté Québec, l'automne précédent, Raoul avait suivi partout M. de Lévis, qui se l'était attaché comme aide-de-camp, tout en lui conférant le grade de capitaine, pour le récompenser de sa belle conduite à la première bataille d'Abraham. Beaulac s'était encore couvert de gloire à la bataille de Sainte-Foye, à laquelle il assista en sa qualité d'aide-de-camp ; car le corps de cavalerie commandé par M. de la Roche-Beaucourt ne prit aucune part à l'action. Enfin, après la capitulation de Montréal, rien ne le retenait plus sous les drapeaux, Beaulac s'était empressé de descendre à Québec pour y rejoindre sa fiancée dont il n'avait pas eu de nouvelles depuis le mois de septembre de l'année précédente.

Forcés de sortir de Québec avec tous les citoyens que Murray avait expulsés de la ville avant la bataille de Sainte-Foye, Berthe et Mlle de Longpré s'étaient réfugiées à Charlesbourg chez la sœur de l'ancienne servante Marine, où la jeune fille avait passé de si heureux jours lorsqu'elle était enfant.

Raoul l'y retrouva plus charmante et fidèle que jamais. Maintenant qu'il avait rempli son devoir envers la patrie, il ne restait plus à Beaulac qu'à faire le bonheur de la noble jeune femme qui voulait bien nouer son âme à la sienne.

Avant de la conduire à l'autel, il eut soin, toutefois, de se rendre en pèlerinage à Ste. Anne-du-Nord, qu'il avait invoquée dans cette nuit terrible qui l'avait vu tour à tour plongé au fond d'un abîme d'angoisse et emporté, soudain, sur les cimes les plus hautes de la félicité humaine.

Comme la foule se fendait au devant des nouveaux époux, le roulement d'une voiture qui arrivait avec grand fracas de la rue Saint-Louis par la rue des Jardins, fit reculer les spectateurs qui se rangèrent pour n'être point broyés sous les roues du pompeux équipage.

A peine Berthe, maintenant Mme de Beaulac, eut-elle jeté un coup d'œil distraît dans la voiture qui ralentissait un peu sa course, que la jeune femme poussa un cri en se serrant contre Raoul.

—Mon Dieu ! encore cet homme ! dit-elle en pâlisant.

Beaulac aperçut aussitôt l'intendant Bigot et Mme Péan qui se prélassaient dans le carrosse armorié.

De son côté, l'intendant promenait sur la foule un regard arrogant et froid. Il blêmit soudain et ne put retenir un moment nerveux qui n'échappa point à Mme Péan.

—Tiens ! dit-elle, n'est-ce pas là cette charmante personne que j'ai par hasard, un jour, ou plutôt un soir, rencontrée à votre maison de Beaumanoir. Mais on dirait qu'elle vient de se marier.

Et la cruelle lança une œillade moqueuse à l'intendant. Furieux, celui-ci fit fouetter ses chevaux qui partirent au grand trot, quitte à écraser quelque manant.

Des cris d'indignation et des huées s'élevèrent de la foule. Car si Bigot avait autrefois été populaire, il était maintenant en grande défaveur auprès des Canadiens, auxquels ses malversations et ses opérations financières faisaient perdre, le fait était maintenant public, quarante-un millions de francs. (1)

—Ah ! le pendar ! criaient les uns en lui montrant le poing. Non content de nous voler, il nous écrase !

Et les autres :

—Voyez un peu cette catin qui se carre dans la soie dont nous payons les frais !

—C'est cela, bécot, mes agneaux, murmura l'intendant, que ses chevaux entraînaient vers la basse-ville dans un tourbillon de poussière ; je pars escorté de vos malédictions, mais j'emporte votre argent pour m'en consoler !

Berthe tremblait encore et disait à son mari d'une voix émue :

—Plaise au ciel, Raoul, que ce ne soit pas derechef un mauvais présage qui traverse notre bonheur !

La suite au prochain numéro.

(1) Il restait d'après l'État aux Canadiens, 41 millions en ordonnances et 7 millions en lettres de change. La créance des Canadiens, immense pour le temps, fut presque entièrement perdue pour eux. Des marchands et des officiers anglais achetèrent à vil prix une partie de ces papiers et en revendirent une portion à des facteurs français sur la place de Londres, pour de l'argent comptant.

X*** rencontre sur le boulevard un jeune sculpteur, plus riche d'esprit et de gaieté que d'argent.

—Je suis invité à dîner, dit l'artiste, et je vais me louer un habit Louis XVI.

—C'est donc un dîner costumé ?

—Pas du tout.

—Mais alors ?

—Je vais me louer un habit noir, et je l'appelle Louis XVI parce qu'il est prisonnier au Temple.

CHAPITRE VIII.

ENFIN !

On conçoit aisément de quelle douleur fut saisi le général Lévis, en apprenant la reddition de Québec qu'il allait précisément secourir.

(1) Les Sauvages, qui s'étaient presque tous tenus dans les bois en arrière, pendant le combat, se répandirent sur le champ de bataille, lorsque les Français se furent éloignés à la poursuite des fuyards ; ils assommèrent quantité de blessés anglais, dont l'on trouva ensuite les chevelures étendues sur les buissons voisins. Aussitôt que le général Lévis fut informé de ces massacres, il prit les mesures les plus rigoureuses pour les faire cesser. M. Garneau.

(1) L'église cathédrale a été entièrement consummée. Dans le Séminaire, il ne reste de logeable que la cuisine, où se retire le curé avec son vicaire. L'église de la basse-ville est entièrement détruite ; celles des Récollets, des Jésuites et du Séminaire sont hors d'état de servir sans de très-grosses réparations. Il n'y a que celle des Ursulines ou l'on peut faire l'office avec quelque décence. Lettre de Mgr de Pontbriand au ministre.

HOSPICE ST. JOSEPH, Montréal
2 Août, 1871.

M. J. D. LAWLOR:

MONSIEUR.—Dans des occasions précédentes, nos Soeurs ont donné leurs témoignages en faveur de la Machine à Coudre Wheeler & Wilson, mais ayant, dernièrement fait l'essai des qualités opératives de la "Singer Family," fabriquée par vous, nous nous croyons en droit de déclarer que la vôtre est supérieure pour l'utilité des familles et des manufacturiers.

RESPECTUEUSEMENT,
SEUR GAUTHIER

VILLA MARIA, Montréal, 7 Septembre, 1871.

M. J. D. LAWLOR:

MONSIEUR.—Ayant fait l'épreuve des qualités de la Machine à Coudre "Singer pour Familles," fabriquée par vous, nous avons à vous informer qu'elle est, à notre estimation, supérieure à la Wheeler & Wilson, et à toute autre Machine à Coudre dont nous avons fait l'usage, pour les familles et les manufacturiers. Respectueusement.
LA DIRECTRICE DE VILLA MARIA.

HOTEL-LIEU DE ST. HYACINTHE, 11 Septembre, 1871.

M. J. D. LAWLOR, Montréal:

MONSIEUR.—Parmi les différentes Machines à Coudre dont nous faisons usage dans cette Institution, nous avons, de votre manufacture, la "Singer Family," que nous sommes heureux de recommander pour l'usage des familles comme préférable à toute autre, et parfaitement satisfaisante sous tous les rapports.

LES SOEURS DE LA CHARITÉ DE L'HOTEL-DIEU DE ST. HYACINTHE.



Corporation de Montréal.

Departement de l'Aqueduc.

AVIS est par le présent donné que, en conséquence de la baisse extraordinaire de l'eau dans l'Aqueduc, l'eau des Fontaines dans les Carrés Publics sera arrêtée jusqu'à nouvel ordre—de plus, comme il y a tout lieu de croire qu'une quantité considérable d'eau se perd chaque jour par manque de précaution de la part des concessionnaires d'eau et le gaspillage inutile qui s'en fait dans beaucoup de Maisons, les concessionnaires d'eau sont par les présentes notifiés que toute personne qui gaspillera ou laissera perdre sans nécessité l'eau fournie par l'Aqueduc, sera poursuivie d'après les règlements en tel cas faits et pourvus.

Les concessionnaires d'eau sont de plus notifiés qu'ils doivent tenir les tuyaux de distribution à l'intérieur de leurs Maisons en bon état et les protéger contre le froid, à leurs propres dépens, et qu'ils seront responsables de tous dommages qui pourraient résulter par eux de ce faire.

Par ordre,
LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.
Hôtel-de-Ville, Montréal, 4 Octobre 1871. 2-41a

LA PHARMACIE FRANÇAISE
No. 190, Rue St. Laurent, vis-à-vis le Marché, est sous la direction du Dr. S. Gauthier.
(MÉDECIN-ACCOCHEUR.)
Le Dr. Gauthier traite les Maladies des femmes et des enfants, les Maladies de la peau et les Maladies des voies urinaires.
Résidence privée, No. 235, Rue St. Laurent, près la Rue Ste. Catherine. 2-18z

LEGGO & Cie.,
ELECTROTYPISTES,
STEREOTYPISTES,
GRAVEURS,
CHROMO ET
PHOTHO-LITHOGRAPHES,
PHOTOGRAPHES ET
IMPRIMEURS.
Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes }
Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. } MONTRÉAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Publié tous les Jours à Montréal, Canada,
Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.
ABONNEMENT.....\$3.00 par année
Aux Etats-Unis.....3.50
Par numéro.....7 Centimes
Envoi par lettres enregistrees ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.
ANNONCES.....10 Centimes la ligne 1re fois
5 Centimes.....2me " &c.
Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.
On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.
Tout semestre commencé se paie en entier.
Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'Administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes.
L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.
Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance.
Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'Administration.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centimes qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal.
Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

J. D. NORMANDIN,
RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.
Ouvrages de luxe ainsi qu'ouvrages les plus communs, reliés à des prix très modérés.
Les abonnés de l'Opinion Publique trouveront une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché.
No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTRÉAL. 1-52zz

ON DEMANDE

DIX JEUNES GENS RESPECTABLES et trois DEMOISELLES pour se qualifier comme OPERATEURS TELEGRAPHIQUES. Pour les détails, voir l'annonce de l'Institut Télégraphique de la Puissance.
Conditions: \$30 pour le cours complet, y compris l'usage des instruments et des fils télégraphiques.
S'adresser à l'Institut Télégraphique de la Puissance, 89, rue St. Jacques, et au bureau du Canadian Illustrated News, Hearststone, et de l'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal. 2-36tf.

A PRÊTER.

\$20,000 sur Propriétés de Ville ou de Campagne. S'adresser à L. BEDARD, Notaire. No. 10 Rue St. Jacques. 2-23f

A. BELANGER

MAGASIN DE

MEUBLES



276, Rue Notre-Dame

MONTRÉAL.

2-25zz

\$30,000 VALANT

EN HARDES FAITES

DRAPS, TWEEDS, CASIMIRES FRANÇAIS ET ANGLAIS

NOUVELLEMENT IMPORTÉS

20 POUR CENT

AU-DESSOUS DE LA VALEUR ORDINAIRE VENEZ ET JUGEZ.
L'on trouvera aussi chez le Soussigné une grande variété de CHEMISES, COLS, COLLETS, ETC.
A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

R. DEZIEL,

NO. 131, RUE ST.-JOSEPH.

Toute commande sera exécutée avec goût et promptitude 2-39z

LES CLASSES DU SOIR

SOUS LE CONTROLE DE

L'Institut des Artisans Canadiens

Sont maintenant ouvertes

L'ECOLE ST. JACQUES

Coin des Rues St. Catherine et St. Denis; à L'ACADEMIE DE M. MAUFFETTE, 507, Rue St. Joseph, Coin de la Rue Guy; à L'ACADEMIE DE M. MARTINEAU, RUE FULLUM.

Ces classes se font tous les soirs (le samedi excepté), de 7 heures à 9 heures.
Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont droit de les suivre sans payer.
Pour ceux qui ne sont pas encore membres, il suffit de se présenter aux professeurs des différentes écoles, et de payer la faible contribution D'UNE PIASTRE POUR TOUTE L'ANNEE.
Voici les matières qui sont enseignées dans ces classes:

- 1o. De: vis les lettres jusqu'à la lecture courante, en anglais et en français;
- 2o. Lecture perfectionnée en français et en anglais;
- 3o. Arithmétique (depuis les chiffres jusqu'aux progressions géométriques inclusivement);
- 4o. Eléments de la Grammaire française et de la Grammaire anglaise;
- 5o. Traduction de l'anglais en français et du français en anglais;
- 6o. Tenue des Livres (partie simple et partie double);
- 7o. Dessin linéaire et éléments de mesurage.

Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont aussi le droit de suivre gratuitement les cours de dessin établis par la Chambre des Arts et Manufactures dans la bâtisse Pratt, No. 75, Rue St. Jacques. Ouvriers, profitez donc des avantages que vous offrent ces classes du soir, et commencez à les fréquenter dès à présent.
C. D. THÉRIAULT, Secrétaire de l'Institut des Artisans Canadiens.

POUDRE ALLEMANDE,

SURNOMMÉE



NE FAILLI JAMAIS ET VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 2-83zz

RÉFRIGÉRANTS PATENTÉS.

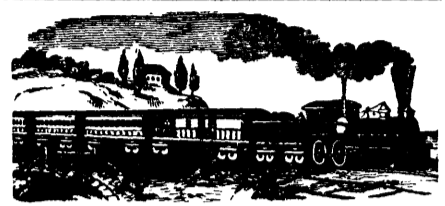
DE \$8 A \$40.

Ces RÉFRIGÉRANTS ont plusieurs améliorations désirables qui ne peuvent être trouvées dans les autres, et comme nous avons employé les mêmes ouvriers pendant les dix dernières années, c'est une garantie de leur qualité. Nous avons en mains un assortiment considérable de

POELES DE CUISINE.
COUCHETTES EN FER, FONDDES A RESSORTS DE TACHER, OBJETS EN ÉTAÏN ET VERNISSÉS, POTS A THÉ ET CAFÉ AMÉLIORÉS, ETC., ETC., ETC.
Aussi, devant arriver dans quelques jours, un Stock considérable de COUCHETTES EN FER TRAVAILLÉ ANGLAIS. MEILLEUR ET CIE., 526, Rue Craig. 2-18zz

DEPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa 29 Septembre 1871.
L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 13 pour cent.
R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. 6d

THOMAS MUSSEN,
Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom,
TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry.
ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL. 2-21zz



Compagnie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.
SERVICE AMÉLIORÉ DES TRAINS POUR L'ÉTÉ DE 1871.

GRANDE AUGMENTATION de VITESSE.

Nouveaux Chars pour tous les Trains Express. Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit:—

- ALLANT A L'OUEST,
- Express de Jour pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Detroit, Chicago et tous les points de l'ouest à 9.00 A.M.
 - Express de Nuit do do 9.00 P.M.
 - Train de la Malle pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires. 6.00 A.M.
 - Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires 5.00 P.M.
 - Train Mélé do do 11.00 A.M.
 - Trains pour Lachine à 7.00 A.M., 9 A.M., 12.00 (midi) 3.00 P.M., 5.00 P.M., et 6.15 P.M. Le train de 3.00 P.M. va à la frontière.
- ALLANT AU SUD ET A L'EST.
- Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires 7.00 A.M.
 - Train Express pour Richmond, Québec et Rivière-du-Loup 8.30 A.M.
 - Express pour Boston via Vermont Central 9.00 A.M.
 - Express pour New-York et Boston via Vermont Central à 3.45 P.M.
 - Express pour New-York via Rouse's Point et les steamers du Lac Champlain 4.00 P.M.
 - Train de la Malle pour Island Pond, Portland et Boston 2.00 P.M.
 - Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement, à 10.30 P.M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connections avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des Trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des Stations aux heures nommées.

Les steamers "CARLOTTA" ou "CHASE," laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Samedis après-midi, à 4.00 heures p. m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

Le steamer Linda part de Portland pour Yarmouth, N. E., tous les samedis à 6.00 P.M.

La Compagnie internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et les Jeudis, à 6.00 heures p. m., pour St. Jean, N. B., &c., &c.

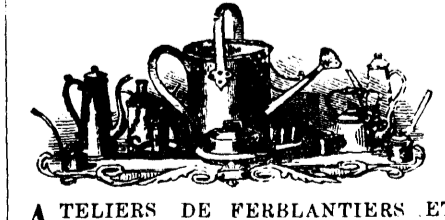
On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.
Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grand'Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. 2-24-tf.

ENSEIGNE DU CADENAS

D'OR. Le Soussigné est agent pour la Cafetière Mocha à vapeur, le Fer combiné à cauffer et repasser, le célèbre Napolio pour nettoyer et polir, et le poêle de passage à charbon. American Base Burner.

L. J. A. SURVEYER., 24, RUE CRAIG, Montréal. 2-10zz



ATELIERS DE FERBLANTIERS ET PLOMBIERS.—Enseigne de la grosse Cafetière rouge, 98 Rue St. Laurent.
T. St. George continuera à prendre des commandes pour pose de tuyaux à gaz et à l'eau,—pour ouvertures en ferblanc, tôle et ardoise; pour ouvrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges et maisons particulières. Fournitures à air chaud posées d'après le système le plus connu. On trouvera chez le soussigné des réfrigérateurs améliorés.
T. ST. GEORGE, 98, RUE ST. LAURENT. 2-24zz



NE FAITES USAGE QUE DE L'EMPOIS DE GLENFIELD

Grandement employé dans la BUANDERIE ROYALE D'ANGLETERRE, Et dans celle de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL DU CANADA. 1-47-zz

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE. E.TABLIE 1828.

CHARLES GARTH ET CIE., PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR ET A GAZ FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC. Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MECANICIENS ET D'OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR; USINE A CUIVRE ET A FER; APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC., ETC. Toutes sortes d'ouvrages pour Usines à Gaz, Etablissements Hydrauliques, Distilleries et Brasseries, Raffineries, Phares, etc., etc.

On entreprend de faire chauffer les Bâtiments publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil à l'Eau Chaude Patenté de GARTH, l'appareil à Vapeur de Basse Pression de GOLD, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur à Haute Pression en Tuyaux droits et repliés.

En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Hase-liers, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc. Tuyaux en Fer Travailés, avec appareils de Fer Mallable et Fondu pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz.
Bureau et Usine, Nos. 536 à 542, Rue Craig, 1-47-zz MONTRÉAL.

"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMERO.....10 Centimes.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile.
Port: 5 centimes par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistree, seront aux risques de l'Éditeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centimes la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE
1-COTE DE LA PLACE D'ARMES-1
BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.
Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur
HENRY R. GRAY PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTRÉAL. 2-24zz (Établi en 1859.)



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné endossées "Soumissions pour le Canal Welland" seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI, MERCREDI, le 25ème jour d'Octobre prochain, pour l'exécution des ouvrages suivants sur le

CANAL WELLAND:
1er. Construction d'un quai, et le creusement du Hâvre du Port Dalhousie.
2nd. Éclairer le Banc Est du "Deep Cut" entre Allanburgh et Port Robinson.
3me. Cruiser et élargir le Hâvre au Port Colborne.
On peut voir les plans et spécifications à ce Bureau et au Bureau du Canal Welland, Ste. Catherine (où l'on peut obtenir des formes de soumissions) et après MARDI, le 10ème jour d'Octobre prochain.
Les signatures de deux personnes solvables, qui deviendront suretés pour la due exécution du Contrat devront être attachées à chaque soumission. Le Département ne s'oblige pas néanmoins à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
Par ordre,
F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 16 Septembre, 1871. } 2-39z

LIBRAIRIE ET DÉPÔT DE JOURNAUX.

LIBRAIRIE & CIE., 495, Rue Craig, Enseigne du grand livre, entre les rues St. Laurent et St. Dominique, Montréal. 2-10zz

LAURENCELLE & VARY.

FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT Pour Dames et Messieurs. CHAUSSURES FAITES A ORDRE. Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité. Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc.

No. 363, RUE NOTRE-DAME. 2-31zz

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.